

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985
(19^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Mercredi 17 Octobre 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. MICHEL SAPIN

1. — **Loi de finances pour 1985.** — Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 4825).

MM. Alphandéry,
Anciant,
Tranchant, Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget ;
Lajoie,
Stirn,
Derosier.

Clôture de la discussion générale.

Passage à la discussion des articles.

Renvol de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — **Ordre du jour** (p. 4842).

PRÉSIDENTE DE M. MICHEL SAPIN,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1985

Suite de la discussion générale d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1985 (n° 2347, 2365).

La parole est à M. Alphandéry.

M. Edmond Alphandéry. Monsieur le ministre des finances, depuis trois mois, le discours gouvernemental se réduit en quelque sorte à trois mots : modernisation, rassemblement, vérité.

Mais, premier paradoxe, la vérité, la modernisation et le rassemblement sont les trois grands absents de ce projet de budget pour 1985.

En fait de rassemblement, votre budget ne rassemble que des critiques.

En fait de modernisation, il ne modernise guère que vos artifices de présentation.

En fait de vérité, il parle la langue de bois des prévisions fallacieuses et des chiffres truqués.

Deuxième paradoxe : ce budget, qui avait été conçu pour faire plaisir, fait surtout grincer les dents. Avec votre grande kermesse de la baisse des impôts, vous avez, comme on dit, « fait un four », et pourtant vous vous étiez donné beaucoup de mal ! Toiles peintes, carton-pâte, c'est un véritable décor de théâtre que vous aviez dressé pour votre conférence de presse budgétaire ! La fameuse baisse des prélèvements obligatoires tenait devant de la scène avec des graphiques imposants et hauts en couleurs.

Le texte, vous en aviez puisé l'inspiration chez vos meilleurs auteurs, citant abondamment la mémorable confession publique faite par M. Mitterrand le 15 septembre 1983 : « Trop d'impôts, pas d'impôts... On asphyxie l'économie et on limite la production... On atteint l'insupportable, etc. » Vous aviez brandi devant les journalistes plutôt amusés les feuilles d'impôts new-look de MM. Durand, Dupont, Martin et consorts, avec des chiffres à la baisse pour 1985, sous-entendu : la nouvelle gauche vous en donne plus et vous en prend moins. Vous aviez aussi expliqué sur toutes les chaînes de radio et de télévision que c'était là un événement considérable, historique, la première fois depuis la Libération.

Bref, tout cela faisait honneur aux solides références qu'ont maintenant les socialistes en matière de mise en scène. Malheureusement pour vous, monsieur le ministre, le grand régisseur de la kermesse avait oublié de vous dire ceci : les contribuables auxquels vous vous adressez roulent en voiture et utilisent le téléphone. Or ces contribuables automobilistes qui téléphonent savent faire les soustractions, mais savent aussi faire les additions ! Dès le lendemain de votre conférence de presse, vous avez pu le constater avec amertume, ce que la presse avait unanimement retenu, elle l'a traduit dans cette formule qui est en quelque sorte devenue le nom de code de votre budget : moins d'impôts, plus de taxes !

Le grand projet présidentiel, celui qui devait faire remonter les sondages et peut-être gagner les élections, était mort-né dans les vapeurs d'essence !

M. Mitterrand est furieux, paraît-il, de la façon dont vous avez raté la vente de la grande opération promotionnelle de la gauche pour l'année 1984. Il a tort de vous en vouloir : son affaire était tout simplement invendable. (Rires et approbations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

Les gens comprennent bien ce qui se passe. Ils savent que l'Etat a de plus en plus de dettes, que les déficits sont de plus en plus importants, que les impôts rentrent mal. Et avec un bon sens qui semble plutôt vous faire défaut en ce moment, ils se disent que personne ne peut en même temps augmenter ses dépenses et diminuer ses recettes.

D'ailleurs, les sondages l'indiquent clairement : pour nos compatriotes, le fait politique majeur de l'été, ce ne fut pas le changement de gouvernement, ce ne fut pas l'affaire du référendum, ce ne fut pas le départ des ministres communistes, ce fut la hausse de l'essence et du téléphone.

Tous les députés reçoivent en ce moment de nombreuses lettres envoyées par des gens modestes, souvent des personnes âgées, qui ont fait leurs comptes. Pour ces personnes qui ne payent pas d'impôt sur le revenu — sept millions de foyers sont dans ce cas — votre baisse des impôts, monsieur le ministre, va tout simplement se traduire par une augmentation de 800 à 1 000 francs, sous forme de taxes et de prélèvements supplémentaires en 1985.

M. Loïc Bouvard. Eh oui !

M. Francis Geng. C'est ça, le socialisme !

M. Edmond Alphanodéry. Voilà la justice fiscale socialiste !

M. Francis Geng. C'est la régression !

M. Edmond Alphanodéry. Votre tour de passe-passe fiscal, tout le monde l'a bien compris, consiste en ce que l'utilisateur du téléphone et l'automobiliste paieront le petit cadeau fait aux contribuables. On paiera autrement, mais on paiera quand même. On paiera autant, et parfois même davantage.

M. Christian Pierret, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Non !

M. Edmond Alphanodéry. La grande kermesse de la baisse des impôts est donc terminée avant même d'avoir commencé, même si vous nourrissez encore quelque secret espoir pour l'automne de l'année prochaine.

Pour son premier grand rendez-vous avec l'opinion publique, M. Fabius n'a donc pas dit la vérité. Au fond, rien ne ressemble plus à un gouvernement socialiste qu'un autre gouvernement socialiste : l'âge du capitaine ne change rien à l'affaire. (Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. Jean-Claude Gaudin. Sous la V^e République, on peut changer de politique sans changer de gouvernement !

M. Edmond Alphanodéry. Il y a trois ans, vous avez voulu faire croire à la relance miraculeuse et ce fut l'échec. Aujourd'hui, vous voulez faire croire à la baisse miraculeuse des impôts et ce sera aussi l'échec. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. Francis Geng. Hélas pour le pays !

M. Edmond Alphanodéry. Le socialisme a vidé les caisses mais il veut quand même organiser un grand banquet électoral pour 1986. M. Fabius se conduit un peu comme quelqu'un qui inviterait un ami au restaurant et qui, à la fin du repas, lui demanderait de payer l'addition en lui expliquant qu'il n'a pas d'argent sur lui. (Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. Jean-Claude Gaudin. Il paraît que ça lui arrive !

M. Alain Madelin. Dans le cas présent, en plus, le repas est mauvais !

M. Edmond Alphanodéry. M. Fabius n'est d'ailleurs pas un inconnu pour nos compatriotes : c'est lui qui a personnellement présidé à la grande multiplication des impôts en 1981-1982. Et le voilà qui revient aujourd'hui en grand prétre de la non-violence fiscale !

M. Loïc Bouvard. Arlequin !

M. Francis Geng. Comédie !

M. Edmond Alphanodéry. En somme, il conduit la politique fiscale comme on joue de l'accordéon : d'abord, on presse sur l'appareil, puis on relâche avant de presser à nouveau. (Sourires.)

M. Jean-Jacques Benetière. La ressemblance n'échappera à personne !

M. Edmond Alphanodéry. Dépouillé de ses artifices de carnaval fiscal, votre budget, monsieur le ministre, apparaît maintenant dans toute sa réalité.

C'est un budget de l'échec du socialisme et il en porte tous les stigmates ; ce n'est pas un budget de libéralisme car il n'en ouvre pas les chances ; c'est un budget où la contorsion le dispute à l'illusion ; c'est un budget qui tente un compromis impossible entre l'héritage socialiste et les échéances électorales ; c'est un budget qui voudrait, au fond, réussir le mariage de la carpe et du lapin ; ce n'est pas un budget de rigueur mais un budget de pauvreté ; c'est un budget techniquement mauvais, techniquement truqué, économiquement mauvais et socialement injuste ; c'est un budget qui est tout simplement le reflet fidèle de la gestion d'une économie en déclin ; c'est un budget à changer de fond en comble.

Contrairement à ce que vous voudriez faire croire, l'opposition ferait autrement et elle ferait mieux.

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. Edmond Alphanodéry. Première caractéristique de votre budget : la contorsion le dispute à l'illusion.

Il est techniquement truqué et c'est simple à comprendre. Chacun voit bien que vous poursuivez deux lièvres à la fois, deux objectifs en même temps : d'un côté, maintenir le cap de la rigueur, ou tout au moins faire semblant, car au moindre écart ce serait à nouveau le bonnet d'âne de la dévaluation, le quatrième ; de l'autre côté, utiliser ce budget, le dernier qui compte avant 1986, pour préparer les élections.

Or ces deux objectifs sont parfaitement contradictoires et vous le savez. Mais comme vous voulez concilier l'inconciliable et comme vous n'avez pas encore inventé le moyen de résoudre la quadrature du cercle, vous recourez aux manipulations statistiques et aux transferts budgétaires. Vous diminuez artificiellement les dépenses pour faire croire que le déficit est maîtrisé ; vous diminuez artificiellement les recettes pour faire croire que les prélèvements obligatoires baissent.

M. Francis Geng. Prestidigitateur !

M. Edmond Alphandéry. Au fond, le Gouvernement est en train de nous refaire le coup de la statistique du chômage. Pendant deux ans, en 1982 et 1983, vous avez débaptisé les chômeurs, les appelant « inactifs », et vous avez voulu faire croire que le chômage était stabilisé sur la crête des deux millions de chômeurs. Mais, au début de 1984, le barrage statistique a finalement craqué.

Pour les prélèvements obligatoires, la manipulation est du même ordre et aura les mêmes résultats.

Vous tirez parti de l'observation faite par les experts de l'I.N.S.E.E. selon laquelle « le recensement des prélèvements obligatoires n'est pas un exercice aisé et ne va pas sans quelque arbitraire ». Mais avec vous l'arbitraire est extensible ! Vous minorez ainsi des charges qui sont comptabilisées dans les prélèvements obligatoires et vous majorez d'autres charges qui, elles, n'entrent pas dans cette définition.

M. Adrien Zeller. Et voilà !

M. Edmond Alphandéry. Les exemples de manipulation comptable sont nombreux.

Premier exemple : les tarifs publics. En augmentant la redevance du téléphone de 25 p. 100, vous effectuez une ponction de 8 milliards de francs sur l'usager. Vous pouvez ainsi maintenir hors du budget général les crédits de la filière électronique, déjà transférés au budget des P.T.T. en 1984, et en faire sortir les crédits du Centre national d'études spatiales, transférés eux aussi sur le budget des P.T.T.

Deuxième stratagème — auquel vous auriez, semble-t-il, finalement renoncé, Dieu merci ! — le prélèvement de trois milliards de francs sur les collectivités locales. On comprend que vous ayez beaucoup trainé les pieds avant de renoncer à cette idée géniale : vous faisiez un cadeau et c'était aux communes à payer la note ! A vous les largesses, aux communes l'impopularité fiscale. En somme, vous inventiez pour les communes une nouvelle dotation globale : la dotation globale de renflouement du socialisme ! (Rires et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

Troisième exemple de manipulation : la suppression de la rémunération des fonds des chèques postaux. Par un simple jeu d'écritures, on diminue le déficit du budget de six milliards de francs.

Autre exemple : grâce aux taxes sur l'essence, la caisse nationale de l'énergie, que vous avez créée, va recevoir cinq milliards de francs ; elle pourra ainsi prendre à sa charge des dépenses supplémentaires sorties du budget général.

Dernier exemple : 2,4 milliards de francs de travaux routiers et portuaires normalement financés sur le budget de l'Etat sont transférés au fonds spécial des grands travaux.

Au fond, on peut se demander pourquoi le Gouvernement s'arrête en si bon chemin. Créez donc, monsieur le ministre, une caisse nationale pour l'éducation : vous pourrez ainsi débudgétiser d'un seul coup cent milliards de francs au minimum. Créez donc une caisse pour la défense nationale : vous pourrez encore débudgétiser facilement cent milliards de francs. Et ne vous gênez pas ! Pour financer ces caisses, vous inventerez un prélèvement que vous ne baptiserez pas impôt et vous pourrez, d'un seul coup d'un seul, diminuer les prélèvements obligatoires de 10, voire de 15 p. 100 ! Avouez, mes chers collègues, que ça aurait une autre allure que la micro-baisse de 1 p. 100 ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

Tous vos petits bricolages, monsieur le ministre, ont bien entendu un autre but : maintenir le déficit du budget dans la limite fétiche des 3 p. 100 du P.N.B. Pour 1985, vous auriez dû afficher un déficit de 155 milliards de francs ; vous pouvez annoncer 140 milliards de francs. Mais, de toute façon, ces quinze milliards escamotés, il faudra bien les financer d'une manière ou d'une autre. Il n'y a donc en aucun cas allègement des besoins de financement public et c'est bien ce qui compte.

En matière d'artifices comptables, M. Fabius Premier ministre fait donc beaucoup mieux que M. Fabius ministre du budget. La vérité, la vérité que vous ne dites pas, monsieur le ministre, c'est que, si demain il fallait restaurer nos finances publiques dans l'état où elles étaient en 1980, il faudrait demander à chaque Français de payer dorénavant deux fois le montant de son impôt sur le revenu.

Votre budget est donc techniquement mauvais et techniquement truqué. Mais il y a beaucoup plus grave : il est économiquement mauvais.

Vous dites que vous voulez moderniser l'économie. Or votre budget sacrifie les crédits de l'avenir et les investissements.

Vous dites que vous voulez moderniser notre économie et que, à cet effet, vous allégez les charges fiscales des entreprises de 10 milliards de francs de taxe professionnelle. Mais si vous

voulez faire un compte exact, il faut mettre sur l'autre plateau de la balance les charges supplémentaires qu'elles auront à supporter, c'est-à-dire l'essence, le téléphone, les diverses majorations imposées aux compagnies pétrolières ou liées à la suppression de la provision pour participation qui se trouve inscrite dans le projet de budget pour 1985.

D'un côté, 10 milliards d'économie ; de l'autre, 12 milliards de charges supplémentaires.

M. Jean-Claude Gaudin. Tout à fait !

M. Edmond Alphandéry. Alourdissement net pour nos entreprises : deux milliards de francs ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

Vous dites par ailleurs que ce budget prépare l'avenir mais, là aussi, les chiffres contredisent le discours officiel. Certes, vous comprimez les dépenses de fonctionnement de l'Etat, et nous tenons à saluer cet effort. Mais, pour compenser tous les poids morts que vous avez introduits dans le passé, la charge de la dette augmente de plus de 20 p. 100.

Vous êtes par conséquent obligé de faire porter l'essentiel de l'effort sur les crédits d'équipement.

Je prendrai deux exemples.

L'enveloppe recherche ne progresse en valeur que de 4,6 p. 100 : elle diminue donc en volume par rapport à 1984 alors que vous vous étiez pourtant engagé dans la loi de programmation de 1982 à entreprendre un effort sans précédent en faveur de la recherche.

Deuxième exemple : la loi de programmation militaire est abandonnée ; il manquera 1,3 milliard de francs, soit l'équivalent du coût d'un sous-marin nucléaire d'attaque.

M. Georges Mesmin. Absolument !

M. Edmond Alphandéry. C'est donc clair : M. Fabius Premier ministre est en train de payer les erreurs de son frère jumeau, M. Fabius ministre du budget.

M. Pascal Clément. Eh oui !

M. Edmond Alphandéry. Et c'est M. Fabius ministre du budget qui démolit sous nos yeux le discours sur la modernisation de M. Fabius Premier ministre. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

Techniquement truqué, économiquement mauvais, votre budget est aussi socialement injuste car, de toutes ces conséquences, ce seront les Français, et en particulier les plus modestes, qui feront les frais.

Ce sont les contribuables les plus modestes qui en font les frais car, répétons-le, ils ne bénéficieront pas, en 1985, de la baisse de l'impôt sur le revenu : à l'inverse, ils paieront plus de taxes.

Ce sont également les personnes retraitées qui en font les frais. Ces personnes, qui voient le pouvoir d'achat de leur pension s'éroder de 2,5 p. 100 en 1984, doivent savoir que les crédits inseris en faveur du fonds national de solidarité sont en baisse dans le budget de 1985 par rapport à 1984.

Ce sont les préretraités qui en font les frais. Ces personnes qui, en violation de toutes les promesses, ont perdu jusqu'à 20 p. 100 de leur pouvoir d'achat depuis que vous êtes au pouvoir, ne connaîtront certainement pas, l'an prochain, une amélioration de leur sort.

Ce sont aussi les familles qui en font les frais. Elles connaissent en ce moment une baisse en valeur réelle des prestations familiales. Pouvez-vous nous assurer, monsieur le ministre, qu'en 1985 cette dégradation sera freinée ?

Ce sont les agriculteurs qui en font les frais. (Eh oui ! sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.) La seule catégorie sociale à se voir refuser la retraite à soixante ans est aussi oubliée en matière fiscale. Leur taxe professionnelle à eux, à savoir la taxe sur le foncier non bâti, ne subit pas d'abattement. Décidément, les agriculteurs sont bien les mal aimés du socialisme. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. Pascal Clément. Absolument !

M. Edmond Alphandéry. Ce sont également les fonctionnaires qui en font les frais. Eux qui se battent pour essayer de contenir la baisse de leur pouvoir d'achat en 1984 doivent savoir que, dans le projet de budget de 1985, la chute de ce pouvoir d'achat est inscrite dans les crédits que vous avez prévus, monsieur le ministre, pour assurer leurs rémunérations.

Ce sont, enfin, les chômeurs qui en font les frais. Ils doivent savoir que, très probablement, l'allocation de solidarité de quarante francs par jour va diminuer en pouvoir d'achat en 1985.

Vous qui aviez fait de la solidarité un thème central de votre discours, vous êtes en train d'organiser la régression sociale. Vous êtes en train de faire la preuve que le socialisme n'améliore pas le sort des plus défavorisés, mais l'aggrave. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. Loïc Bouvard. Il est antisocial !

M. Edmond Alphonandéry. Votre régression sociale conduit, en ce moment, à une extension insupportable de la misère.

M. Henry Delisle. C'est *Apocalypse now* !

M. Edmond Alphonandéry. Ce qu'on appelle la grande pauvreté, c'est-à-dire l'incapacité pour certaines familles de pouvoir survivre décemment, de se nourrir, de se loger, de se chauffer, est devenue, à cause de vous, l'un des problèmes les plus sérieux et les plus préoccupants de notre temps.

M. Albert Brochard. C'est vrai !

M. Edmond Alphonandéry. Notre collègue Adrien Zeller a récemment tiré la sonnette d'alarme. Il a formulé des propositions. Souhaitons qu'il soit entendu.

Toutes ces souffrances infligées à nos compatriotes sont, évidemment, le prix à payer pour vos erreurs passées. Mais de tels sacrifices seraient un peu moins durs à supporter s'ils ouvraient réellement la voie du redressement. Or, malheureusement, rien n'est moins sûr.

Pour le comprendre, il faut examiner les grands équilibres.

A vous écouter, monsieur le ministre, notre économie serait en voie de guérison. Le thermomètre de la hausse des prix indique, certes, un chiffre en baisse, le tensiomètre du commerce extérieur indique, certes, une réduction du déficit. Mais ces indications ne traduisent pas réellement l'état de santé, ou plus exactement l'état de mauvaise santé de notre économie. La fièvre et la tension artérielle ne sont pas les seuls éléments d'un diagnostic et il peut arriver que la fièvre baisse, alors que l'état du malade s'aggrave.

Pour juger de la santé économique, il ne faut surtout pas isoler l'économie française de la conjoncture internationale. Or celle-ci est en ce moment exceptionnellement favorable.

Le monde occidental connaît, pour la première fois depuis le premier choc pétrolier, une période d'expansion dans la désinflation. Aux Etats-Unis, le rythme de croissance sera en 1984, selon vos propres prévisions qui figurent dans les « bleus », de 6,2 p. 100. Ce magnifique essor, qui s'accompagne d'une baisse spectaculaire du chômage, plus de quatre millions de chômeurs ayant trouvé un emploi en un an, n'a pas provoqué de flambée des prix puisque la hausse des prix sera de l'ordre de 4,3 p. 100 cette année — je cite encore vos chiffres.

L'ensemble des pays de l'O. C. D. E. bénéficiera cette année d'une expansion de 4,5 p. 100 avec une inflation qui sera contenue à 5 p. 100 seulement.

Et notre économie, dans tout cela ?

Notre économie, malheureusement, monsieur le ministre, « traîne la patte ». Avec un rythme de croissance que vous évaluez vous-même à 1,3 p. 100 pour cette année, nous roulons trois fois moins vite que la moyenne des autres pays occidentaux.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Et l'Allemagne ?

M. Edmond Alphonandéry. Quand on roule moins vite, le moteur chauffe moins. A cette vitesse de tortillard, nous devrions au moins bénéficier d'un redressement spectaculaire de nos prix et de notre commerce extérieur. Or c'est le contraire qui se produit : notre balance commerciale est toujours déficitaire et l'inflation est toujours supérieure de 40 p. 100 à celle de nos partenaires. Au surplus, le différentiel d'inflation — c'est ce qui compte — recommence à se creuser depuis cet été.

M. Jean-Claude Gaudin. Et voilà !

M. Edmond Alphonandéry. Pourquoi donc, mes chers collègues, l'économie française ne bénéficie-t-elle pas de cet environnement exceptionnel ? Pourquoi ne parvenons-nous pas à récolter les fruits de la rigueur ? La réponse est simple : la politique conduite depuis trois ans a considérablement affaibli notre appareil de production ; notre économie est aujourd'hui en état d'anémie.

M. Loïc Bouvard. C'est cela, le bilan socialiste !

M. Edmond Alphonandéry. Les dégâts commis depuis trois ans sont considérables.

Ce qui faisait la vigueur de notre économie avant 1981, c'était la croissance ininterrompue de la population au travail. Or, pour la première fois depuis plus de dix ans, la population active a chuté en 1983. Elle a diminué de 120 000 personnes.

M. Francisque Perrut. Eh oui !

M. Edmond Alphonandéry. Ce qui faisait la vigueur de notre économie avant 1981, c'était, monsieur le ministre, ne vous en déplaise, le volume de nos investissements productifs. Contrairement à ce que vous avez encore voulu hier nous faire croire, ils ont augmenté de 1973 à 1980. En francs 1970, ils étaient de 125 milliards en 1973. Ils sont passés à 141 milliards en 1980. Certes, les deux chocs pétroliers ont ralenti leur progression, comme chez nos partenaires d'ailleurs. Il n'empêche que c'est grâce à ces investissements que, pendant la décennie 1970-1980, la France a connu le rythme moyen de croissance économique le plus élevé des grandes puissances occidentales — plus élevé qu'aux Etats-Unis, plus élevé qu'en Grande-Bretagne, plus élevé qu'en Allemagne, plus élevé qu'en Italie.

Or, depuis 1981, chaque année sans exception, les investissements de nos entreprises sont en baisse et cette chute libre est une catastrophe.

Nous roulions en tête du peloton des grandes puissances. Aujourd'hui, nous sommes en queue.

C'est grâce aux investissements réalisés pendant cette période que vous dénigrez tant que M. Mitterrand, M. Fabius et vous-même, monsieur le ministre, pouvez inaugurer en grande pompe les réalisations techniques comme le T. G. V. et que vous pouvez célébrer les succès d'Ariane ou d'Airbus. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. Jean-Claude Gaudin. Très juste !

M. Francis Geng. C'est cela, l'héritage !

M. Henry Delisle. Ce que vous dites est stupide, monsieur Alphonandéry. Je vous rappelle que le général de Gaulle a inauguré le paquebot France et le pont de Tancarville, qui avait été commencés avant lui ! (Kires sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. Edmond Alphonandéry. Malheureusement, monsieur le ministre, vos successeurs n'auront pas grand-chose, quant à eux, à inaugurer.

Ce qui faisait la vigueur de notre économie avant 1981, c'était l'épargne des Français. Là encore, les deux chocs pétroliers, je le reconnais, avaient fait des dégâts entre 1973 et 1980. Mais ce n'est rien au regard de ceux qui ont été commis par votre politique financière et fiscale depuis 1981. La baisse du taux d'épargne, je le souligne, est deux fois plus rapide depuis que vous êtes au pouvoir.

Ce qui faisait, enfin, la vigueur de notre économie avant 1981, c'était la faiblesse de notre endettement intérieur et extérieur. Or, depuis 1981, la progression de notre endettement est explosive. Rien d'étonnant à cela ! Le compte consolidé des administrations était en équilibre en 1980. En 1984, il accuse un déficit égal à 3,5 p. 100 du P. N. B. Faut-il rappeler, monsieur le ministre, combien la gauche a lancé d'emprunts dans le public depuis trois ans qu'elle est au pouvoir ? Exactement treize, pour la somme de 160 milliards de francs, soit 1 milliard de francs par semaine. Voilà le chiffre ahurissant et inconnu jusqu'alors en France en temps de paix dont vous pouvez vous glorifier. Et encore, ces emprunts ne couvrent pas la moitié du déficit ; le reste a donc été financé en faisant fonctionner la planche à billets.

Quant au service de la dette extérieure, il coûtera cette année quelque 70 milliards de francs. C'est donc le montant total de la taxe professionnelle payée par toutes nos entreprises qui part ainsi à l'étranger et qui est perdu pour les Français.

Le résultat de tout cela, c'est un formidable prélèvement sur l'épargne : un boulet de 200 milliards de francs qui pèse sur les 800 milliards d'épargne des Français, 200 milliards qui parlent en fumée et qui sont perdus pour le financement de nos investissements.

Voilà ce qu'est devenue en trois ans cette automobile en bon état, qui avait dû ralentir sa vitesse, comme ses concurrentes, pour franchir l'obstacle des deux chocs pétroliers. Manifestement, en 1981, les Français ont confondu le décor et le conducteur.

M. Henri Bayard. Quelle aberration !

M. Edmond Alphonandéry. Ils ont donc changé de pilote. Mais, maintenant qu'on roule sur du billard, maintenant que les autres concurrents reprennent de la vitesse, nous, avec notre nouveau

pilote, nous n'avancions plus, le moteur a pris un sérieux coup de vieux. Le choc socialiste est passé par là. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des socialistes.)

Monsieur le ministre, que faire quand une économie est affaiblie, quand les hommes et les femmes sont déçus et découragés, déçus de tant de promesses non tenues, découragés des sombres perspectives que vous-même ne parvenez plus à cacher dans votre projet de loi de finances ?

Que faire ? Avant tout, bannir les fausses promesses, les solutions « miracle ». Ensuite, assumer le passif, tout le passif, même si cela diminue la marge de manœuvre. Enfin, rendre l'espoir en faisant confiance aux Français, à leurs capacités d'initiative, en faisant confiance aussi à cette formidable médecine naturelle que sont les mécanismes de marché.

Pour cela, notre groupe soumet à votre réflexion, monsieur le ministre, les propositions suivantes :

Pour remettre l'économie au travail, il faut créer un véritable choc psychologique qui rétablira un climat de confiance.

A cet effet, il faut trois choses :

M. Jean-Claude Gaudin. D'abord, il faut qu'ils s'en aillent !

M. Edmond Alphandéry. Il faut, premièrement, provoquer un sursaut d'investissement et un sursaut d'épargne ; deuxièmement, diminuer une ponction fiscale qui est parfaitement démobilisatrice pour les femmes et les hommes les plus dynamiques de ce pays ; troisièmement, redonner au plus vite les coudées franches aux chefs d'entreprise.

Atteindre ces objectifs n'est pas possible sans une marge de manœuvre financière minimum. Le Gouvernement s'est engagé, lors du vote de la loi de rationalisation, à ce que l'Etat rétrocède dans le public les filiales des nouvelles entreprises nationalisées. Aussi, monsieur le ministre, cette « loi de respiration », comme on l'appelle, nous l'attendons ! Inscrivez un tel texte à l'ordre du jour de cette assemblée. Il doit permettre d'obtenir, si mes calculs sont exacts, et s'il est bien présenté, jusqu'à 25 milliards de francs. Voilà qui permettra d'amorcer la pompe ! A quoi servira cette somme ? A financer des allègements fiscaux allant, non pas, comme les vôtres, en grande partie à la consommation, mais en totalité à l'épargne et à l'investissement. L'allègement de la progressivité de l'impôt sur le revenu ou celui de l'impôt sur les bénéfices des sociétés peut et doit aller à la modernisation de notre économie.

Comment ?

Pour l'épargne, nous proposons d'abord la création d'un nouveau livret : le livret d'épargne-retraite. Ce livret pourrait être ouvert par les ménages ou même par les entreprises — comme cela se fait aux Etats-Unis — pour le compte de leurs salariés auprès des compagnies d'assurance, des banques ou des caisses d'épargne. Il devrait être assorti d'un avantage fiscal fortement incitatif, comme cela existait auparavant, c'est-à-dire d'un avantage ouvrant la possibilité de déduire du revenu imposable les sommes déposées jusqu'à un certain plafond, qui pourrait être de vingt mille francs. Bien sûr, le bénéfice de cet avantage fiscal serait conditionné par le maintien de ces sommes sur le livret. Nous sommes convaincus que ce dispositif pourrait susciter un sursaut d'épargne.

Mais il ne suffit pas de disposer de ressources : encore faut-il que les entreprises désirent investir. C'est pourquoi nous proposons — deuxième axe de ce plan de redressement — une incitation fiscale inspirée d'un mécanisme mis en place en 1979. Ainsi, 50 p. 100 des investissements nouveaux dans l'entreprise au-delà de ce qui est nécessaire pour l'amortissement pourraient être déduits de l'impôt sur les bénéfices. On allégerait simultanément l'impôt sur les bénéfices et le coût de la modernisation de notre appareil productif.

Ces deux premières mesures sont complémentaires. L'une ne va pas sans l'autre car il ne sert à rien de stimuler l'investissement si l'on ne dispose pas de ressources d'épargne. Il serait dangereux de doper l'épargne et donc de freiner la consommation sans stimuler parallèlement les investissements. C'est de ce nouveau partage que naîtra le retour à la croissance que tout le monde sur ces bancs, dans l'opposition comme dans la majorité, souhaite ardemment.

Avec le livret d'épargne-retraite et le soutien à l'investissement, un troisième volet est nécessaire à ce plan d'urgence.

En effet, l'investissement ne redémarrera vraiment que si le rythme des affaires repart. Il faut donc créer les conditions psychologiques du redémarrage, ce qui sera obtenu par la libération des prix, qui permettra aux entreprises de restaurer leurs marges, ainsi que par la suppression du contrôle des changes, qui s'accompagnera — nous en sommes convaincus — du soutien de la demande.

Telle pourrait être l'armature d'un plan Orsec de sortie de crise. Comme le plan Pinay-Rueff mis en place en 1958 par le général de Gaulle, on peut en espérer un retour immédiat à la confiance.

M. Jean-Claude Gaudin. Eh oui !

M. Edmond Alphandéry. Mais le frémissement des affaires serait de courte durée si l'on ne mettait aussitôt en chantier tout un ensemble de réformes profondes, c'est-à-dire un programme qui permette de desserrer la contrainte extérieure, ce qui impose de restaurer la compétitivité de nos entreprises, un programme qui assure par ailleurs l'allègement progressif du poids de la dette — je rejoins là les observations formulées par le président de notre commission des finances — ce qui exige évidemment un vigoureux effort pour comprimer les dépenses publiques.

Il faudra s'inspirer pour cela, je le dis sincèrement et honnêtement, de ce que vous avez fait en matière d'aide sociale. Vous avez décentralisé sa gestion. Vous l'avez confiée aux départements. D'un seul coup, la progression des dépenses a chuté. Rapprocher le payeur de l'usager, tel est le meilleur moyen pour abaisser le coût du service sans nuire à sa qualité.

M. Guy Bêche. Mais vous n'avez jamais appliqué de telles mesures !

M. Jean-Claude Gaudin. Vous voyez, messieurs de la majorité, que nous ne sommes pas sectaires !

M. Edmond Alphandéry. Voilà l'exemple à suivre en matière d'éducation et de gestion hospitalière. C'est ainsi que l'on supprimera le gaspillage et que l'on pourra alléger la fiscalité au fil des ans.

Il est inutile de se cacher la vérité : ce travail sera difficile et long. Il y faudra du courage, de la persévérance. Il y faudra aussi l'adhésion des Français.

La méthode à employer consiste, nous semble-t-il, à voter immédiatement des lois-programmes qui serviraient de cadre à des réformes mises en œuvre sur plusieurs années.

Monsieur le ministre, vous avez inauguré, il y a quelques jours, l'exposition que l'Hôtel des Monnaies consacre à Diderot. Vous y avez certainement remarqué ce jugement : « Quand on désespère de faire une chose belle, naturelle et simple, on en tente une bizarre. » Cette réflexion s'applique parfaitement à votre budget. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.) Tout ce qui devrait y être n'y est pas — l'investissement et la lutte contre le chômage sont les grands oubliés de votre budget. Et, à l'inverse, ce qui y est ne devrait pas y être.

A cause de la gravité de la situation financière, votre baisse des impôts, élé de votre de votre budget, n'est qu'une imposture. Comme l'ont souligné plusieurs commentateurs, elle fait penser à un commerçant peu scrupuleux qui, avant de baisser ses prix de 4 p. 100, commence par les augmenter de 20 p. 100.

Sur la vitrine budgétaire du « socialisme nouveau », il ne manquait donc que la banderole « changement de propriétaire ». (Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Rassurez-vous, les Français vont réparer cet oubli.

En attendant, on doit bien constater que personne ne comprend plus rien à ce que vous faites. Les gens ne savent plus qui vous êtes. Ils ne savent plus où vous voulez conduire le pays et ils pensent même de plus en plus que vous ne le savez plus vous-même. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

Comment s'étonner, dans ces conditions, que votre budget ne soit pas soutenu ?

Les communistes ? Ils parlent d'un budget « franchement mauvais » et un de leurs experts a même comparé la France au Mexique.

M. Christian Pierret, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Oh !

M. Edmond Alphandéry. Les socialistes ? Ils le voteront, bien sûr...

M. Jean-Claude Gaudin. Ils sont là pour cela !

M. Edmond Alphandéry. ... par discipline. Mais ils n'en pensent pas moins. M. le président de la commission des finances n'a-t-il pas déclaré hier qu'il aurait voulu un budget plus rigoureux et même plus juste ?

Nous aussi, au groupe U. D. F., nous aurions voulu un budget plus honnête, plus rigoureux et plus juste. Nous pensons qu'un tel budget est possible dans le cadre d'une autre politique économique. C'est pourquoi nous vous laissons en face du budget de l'échec du socialisme.

M. Francisque Perrut. De l'écroulement !

M. Edmond Alphandéry. Pour notre part, nous préparons dès maintenant, avec les Français, les chances du libéralisme. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. Henri Delisle. N'allez pas trop vite, monsieur Alphandéry !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Ne vendez pas la peau de l'ours avant de l'avoir tué !

M. le président. La parole est à M. Anciant.

M. Jean Anciant. Monsieur le ministre, je voudrais exprimer d'emblée, au nom du groupe socialiste, mon soutien au projet de budget que vous présentez aujourd'hui à l'Assemblée nationale. Il s'agit d'un soutien naturel car il exprime à la fois la solidarité du groupe socialiste avec le Gouvernement et l'approbation des choix économiques et sociaux qui inspirent ce projet de budget.

Trois questions principales sont discutées : les choix fondamentaux, les options essentielles du projet de budget et la portée exacte des critiques formulées par l'opposition de droite, dont nous venons d'entendre un exemple.

Je me limiterai à quelques observations dont je souhaite qu'elles apparaissent comme étant inspirées par le souci d'un véritable débat sur les problèmes de notre pays et non par celui d'un esprit de polémique.

Nous approuvons le premier choix fondamental : la modernisation.

Cette indispensable modernisation ne peut pas être un but en soi mais elle est bien la condition nécessaire à une politique efficace en faveur de l'emploi. En conséquence, les priorités qui apparaissent dans le projet de budget, tant pour l'industrie que pour la recherche et, surtout, pour la formation des hommes, sont bien des priorités en faveur de l'emploi dans une économie qui restera ouverte sur l'extérieur.

On peut estimer que c'est insuffisant, mais il est tout à fait inexact d'affirmer que ce projet de budget ne prend pas en compte la dimension de l'emploi et du chômage.

Cet effort de modernisation implique plusieurs conditions, qui ne sont pas sans poser de difficiles problèmes.

La première est que des ressources nationales très importantes doivent être dégagées et consacrées à l'investissement. Ces ressources, bien entendu, ne figurent pas toutes, tant s'en faut, au budget de l'Etat. Elles mettent en œuvre les circuits financiers du secteur bancaire, la reconstitution des marges des entreprises ainsi que le marché financier. Et ce n'est pas le moindre paradoxe que de constater que la gauche au pouvoir, afin de relancer l'industrie, a dû aussi faire en sorte que ces marges soient reconstituées.

Il est encore trop tôt pour dresser un bilan quantitatif exact de ce transfert de ressources. Je citerai simplement quelques chiffres. En 1982, l'ensemble des aides publiques aux entreprises françaises a représenté une masse de 134 milliards de francs.

A cela, il faut ajouter, pour la même année, 26 milliards de réduction d'impôt au bénéfice des entreprises.

Les prêts aidés à l'investissement des entreprises, à bas taux d'intérêt, sont passés de 36 milliards de francs en 1983 à 52 milliards de francs en 1984.

Il est clair que les ressources considérables consacrées depuis 1982 à la modernisation de notre économie impliquent pour les Français qu'ils sont conduits à consentir des sacrifices sur leur revenu disponible immédiat. C'est un choix entre le court et le long terme. C'est une réalité que beaucoup de Français comprennent et admettent.

Globalement, une plus forte progression du revenu disponible immédiat signifierait, sans aucun doute, un déficit budgétaire plus creusé et un redressement de l'équilibre de notre commerce extérieur plus tardif, donc des chances moindres de progrès du revenu et de l'emploi pour la génération montante.

De la même façon, le Gouvernement a choisi une attitude courageuse en acceptant la suppression de nombreux emplois : cette suppression est douloureuse pour les travailleurs touchés, mais inévitable dans de nombreux secteurs industriels en difficulté ou vieillissants. A ce niveau, les critiques de certains opposants de droite sont indécentes. Quiconque est de bonne foi admettra qu'au niveau de l'investissement industriel, qui n'est que l'expression concrète d'un fait plus essentiel pour l'entre-

prise, l'innovation, les délais de mise en œuvre sont extraordinairement longs, la plupart du temps de cinq à dix ans. Sur ce point, je suis en mesure de m'appuyer sur de nombreux exemples concrets qui, je le sais, ne peuvent être contredits.

Ce n'est donc ni en une année ni même en deux ou trois que se décide la prospérité ou le déclin d'un groupe industriel ou d'une branche industrielle dans un pays comme la France. On ne le répètera jamais assez : ce que la gauche au pouvoir paie aujourd'hui, et vous l'avez souligné, monsieur le ministre, c'est l'incapacité d'une partie du patronat et des dirigeants français à préparer depuis 1974 la mutation que nous imposent à la fois la période de crise et une véritable guerre économique mondiale. (*Applaudissements sur quelques bancs des socialistes.*)

M. Guy Bèche. Très juste.

M. Jean Anciant. De même, le précédent septennat s'est comporté comme s'il ignorait l'ampleur de la mutation technologique qui, dès les années 1974-1975, se profilait sur les rives du Pacifique, tant en Amérique du Nord qu'en Asie. Or, aucune impulsion politique véritable n'a été donnée à notre pays à cette époque. De même ne sont pas crédibles les critiques adressées au Gouvernement prétendant que d'autres solutions existent pour éviter les suppressions d'emplois mais sans préciser comment peuvent être résorbés ou financés les déficits des entreprises en cause.

Au total, la priorité accordée à la modernisation de notre économie commence à porter ses fruits. Même si la reprise de la croissance économique demeure aléatoire — et qui peut faire des prévisions vraiment sûres ? — les observateurs constatent une reprise de l'investissement sans doute annonciatrice d'une reprise de la production industrielle grâce à une meilleure compétitivité.

Un indice est particulièrement significatif, celui de la balance extérieure des échanges, portant sur les seuls produits industriels. Les résultats connaissent une amélioration sensible. Sur ces produits, en 1980, le solde était de 34,2 milliards de francs ; en 1983, il approche les 60 milliards de francs ; au premier trimestre 1984, il est de 25,9 milliards de francs ; au second trimestre 1984, il est de 21,8 milliards de francs ; soit, pour le seul premier semestre 1984, un total de 47,7 milliards de francs.

Je disais précédemment que ce choix, à long terme, de la modernisation de l'économie française n'avait de sens que s'il débouchait sur une régression du chômage et un meilleur équilibre social. Cette condition est nécessaire, mais non suffisante. Le problème de l'emploi et surtout celui du partage du temps de travail restent posés.

Avec la robotisation et l'informatisation, les gains de production et de productivité sont obtenus et le seront très souvent sans création d'emplois. Dès lors le problème de fond posé à la société française dans son ensemble, au Gouvernement, aux syndicats et au patronat, est celui du partage du temps de travail : ce problème cache en réalité une autre question essentielle, celle du partage équitable des revenus d'activité.

Nous approuvons et nous soutenons le deuxième choix fondamental du Gouvernement, celui de la solidarité sociale. En 1981 et en 1982, l'action conduite par le gouvernement de Pierre Mauroy s'est traduite par des progrès très importants en faveur des catégories les moins favorisées : augmentation du S. M. I. C., du minimum vieillesse, des allocations logement et des allocations familiales ; relèvement du barème de l'impôt sur le revenu, égal à l'inflation, ce qui joue en faveur des revenus les moins élevés ; bref, tout ce que certains appellent notre laxisme économique...

Aujourd'hui, ces avancées sociales, contrairement à ce que certains prétendent, ne sont pas remises en cause. De même que, à l'inverse de ce qui se passe dans d'autres pays industriels, notre système de protection sociale est en dépit de la crise intégralement préservé.

Cette solidarité est nécessaire. Le maintien de la protection sociale en période de crise et la redistribution du revenu sont indispensables car ce sont les véritables instruments de lutte contre la pauvreté. Je ne prononcerai pas le qualificatif qui s'accrole maintenant si souvent au terme pauvreté car je considère qu'il s'agit là d'un véritable abus de langage ou, tout simplement, d'une opération politicienne bien montée.

A propos du problème de la pauvreté, sur lequel il est facile, à partir d'exemples concrets, de faire de la démagogie, je tiens à souligner que le Gouvernement fournit un effort exemplaire, dans le cadre de ses compétences, par exemple les missions locales pour l'emploi ou les actions dans les quartiers dégradés et dans bien d'autres domaines.

En outre, les masses budgétaires, au niveau du budget de l'Etat, de la sécurité sociale, des caisses d'allocations familiales, ou des collectivités territoriales, en faveur de l'aide sociale, sont

considérables en valeur absolue. Pour améliorer la condition des plus défavorisés, l'essentiel est moins d'augmenter ces masses budgétaires que de mieux redistribuer les ressources de l'aide sociale disponibles.

M. Adrien Zeller. Faites-le !

M. Jean Anciant. Il faut faire mieux et plus vite avec ce dont nous disposons.

Beaucoup est déjà fait mais beaucoup reste à faire car les situations évoluent très vite. Des cas très difficiles existent : jeunes chômeurs sans qualification, femmes seules n'ayant jamais travaillé ou chômeurs âgés en fin de droits.

Dans les situations difficiles, l'enchevêtrement des structures d'aide sociale ne permet pas toujours d'aboutir à une solution rapide et efficace. Vous êtes sensible à ce problème, monsieur le ministre, nous le savons et nous attendons du Gouvernement qu'il puisse, dans les mois à venir, nous soumettre des propositions pour améliorer l'efficacité de la protection sociale et faire progresser de manière adéquate la solidarité sociale.

Ces deux choix fondamentaux, en faveur de la modernisation et de la solidarité sociale, le Gouvernement les assume dans un contexte économique de crise et dans celui d'un véritable défi lancé à l'Europe dans son ensemble.

Contexte économique de crise : sur ce point, je conteste l'analyse de M. Alphandéry sur les rythmes de croissance, mais je ne voudrais pas abuser de citations de chiffres. En vérité, depuis 1981, nous avons plutôt mieux atténué les effets de la crise que bien d'autres pays européens.

Le deuxième phénomène est le déclin relatif de l'Europe dans son ensemble. La gauche est arrivée au pouvoir au moment où des pans entiers de l'industrie européenne étaient sur le point de s'écrouler : la chimie lourde, la mécanique, la sidérurgie et même le secteur automobile, dont tout le monde pensait, en 1980-1981, qu'il était prospère.

L'année prochaine, le Japon sera capable de fournir la moitié du marché mondial de l'automobile grâce à des usines robotisées où le personnel recruté pour la fabrication possède un niveau de formation minimum équivalent au baccalauréat.

C'est un véritable défi qui nous impose un effort collectif de longue durée. Faute de cet effort, nous serions condamnés, sans doute à brève échéance, à subir une baisse lente mais irréversible de notre niveau de vie.

Malheureusement, le jeu de nos désaccords politiques nous empêche parfois de le dire avec suffisamment de force et de clarté à nos concitoyens : mais, je le crois aussi, bien des Français ressentent intuitivement l'importance de l'enjeu, notamment dans les entreprises.

Les principales options budgétaires ont été analysées.

En ce qui concerne les prélèvements obligatoires, par simple extrapolation de la tendance, nous aurions eu en 1985 un nouvel accroissement du taux de ces prélèvements.

En fixant comme objectif une baisse de un point de ce taux, le Président de la République a exprimé une nécessité à la fois psychologique, sociale et économique.

D'abord, une nécessité sociale. Apporter une preuve tangible aux Français, volontiers sceptiques, que le thème du matraque fiscal ne correspondait pas à la réalité.

Ensuite, une nécessité économique. A un moment où les entreprises du secteur concurrentiel poursuivent un effort de compétitivité qui les conduit à produire plus, avec moins de personnel, il fallait que l'ensemble du pays sache qu'un effort semblable est demandé aux administrations publiques.

De nombreuses critiques sur la réalité de la baisse des prélèvements obligatoires ont été formulées. Lorsque la vitesse enregistrée par un compteur est indéniabla, il est de bonne guerre d'affirmer qu'il est déréglé !

Certes, le prix du téléphone augmente. Mais M. Barre a-t-il, oui ou non, augmenté les tarifs publics quand il était Premier ministre ? Chacun le sait, le coût moyen du téléphone est dans notre pays inférieur d'au moins 20 p. 100 à ce qu'il est en République fédérale d'Allemagne.

Pour en revenir aux prélèvements obligatoires, après vous, monsieur le ministre, j'insisterai sur le fait que leur taux a augmenté de 35,7 p. 100 en 1973 à 42,5 p. 100 en 1981 : 8,8 points en sept ans, presque un point en moyenne par an de 1974 à 1980 ! Pour 1984, le taux prévu est de 44,7 p. 100, soit une hausse depuis 1981 de 2,2 points : sur quatre ans, la moyenne annuelle est un peu supérieure à la moitié de celle du précédent septennat. Nous faisons mieux que ce dernier, avant même la baisse des prélèvements obligatoires !

Néanmoins, celle-ci ne saurait être, dans l'absolu, un objectif prioritaire en soi. Ce serait opérer un choix bien définitif entre l'individuel et le collectif. Pour ma part, je m'y refuse. Il s'agit simplement d'un objectif prioritaire à un moment donné de notre histoire économique. J'ajoute que le rôle de l'Etat doit rester déterminant, car seul il peut être l'expression d'une volonté nationale et préserver notre indépendance.

M. Christian Goux, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Très bien !

M. Jean Anciant. Malgré la rigueur imposée à l'ensemble des budgets particuliers, ce projet de budget n'est pas déflationniste et nous vous approuvons, monsieur le ministre.

Le déficit prévisionnel, de 139 milliards, est important. Aller plus loin serait risqué et conduirait à hypothéquer l'avenir par une nouvelle poussée inflationniste et par un accroissement supplémentaire de l'endettement public.

Nous devons effectivement avoir un véritable débat sur les capacités acceptables pour l'endettement de la France, par exemple à un horizon de cinq ans.

Encore convient-il de prendre l'exacte mesure du poids de l'endettement. Selon les chiffres publiés par une commission d'experts de la Communauté économique européenne, sur les déficits budgétaires, notre déficit atteindra, pour 1984, 3,3 p. 100 du produit intérieur brut — c'est plus qu'en Grande-Bretagne ou en République fédérale d'Allemagne.

Mais relever les mêmes chiffres concernant la dette publique totale brute conduit à constater que cette dette atteint, en 1984 89,9 p. 100 du produit intérieur brut en Italie, 48,2 p. 100 en Grande-Bretagne, 39,5 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et seulement 36,9 p. 100 pour la France.

D'autres statistiques sur l'endettement, issues du fonds monétaire international elles-là, sont éloquentes. Elles illustrent le fait qu'avec la crise l'endettement s'accroît partout, même dans les pays industrialisés. Je ne citerai que quelques chiffres sur l'évaluation du rapport de la dette totale nette rapportée au produit intérieur brut : 20,4 p. 100, en 1983, pour la République fédérale d'Allemagne ; 22,3 p. 100 pour la France ; 38,3 p. 100 pour la Grande-Bretagne ; 35 p. 100 pour les Etats-Unis ; et 78,9 p. 100 pour l'Italie.

Comparons l'évolution en France et en République fédérale d'Allemagne de 1976 à 1983. En 1976, pour la République fédérale d'Allemagne, le poids de la dette atteignait 11,5 p. 100 contre 20,4 p. 100 en 1983. Pour la France, le poids de la dette était, en 1976, de 15,3 p. 100 et de 22,3 p. 100 en 1983. L'écart de la France avec la République fédérale d'Allemagne était de 3,8 points en 1976. Il s'est amenuisé, y compris depuis 1981, pour descendre à 1,9 point en 1983.

Ces indications enlèvent une grande partie de leur valeur aux critiques formulées par M. Raymond Barre. Il n'en demeure pas moins que si l'endettement est un pari, légitime certes, sur l'avenir, il ne peut se poursuivre indéfiniment. Ceux qui affirment aujourd'hui que le déficit est trop creusé ou que l'endettement est dangereux doivent aller au bout de leur raisonnement.

Nous sommes entièrement d'accord avec vous, monsieur le ministre, pour admettre qu'une réduction plus brutale du déficit en 1985 aurait eu un effet déflationniste. Compte tenu de nos structures, une réduction brutale du déficit entraînerait un véritable effondrement de nombreux secteurs d'activité et provoquerait une brusque montée du chômage, sans commune mesure avec ce que nous avons connu depuis un an.

On a dit que le secrétariat de M. Raymond Barre s'était ému de la possibilité que le déficit réel dépasse « largement » le déficit prévisionnel. On le comprend, dans la mesure où ce fut souvent le cas dans le passé.

En effet, le dépassement fut de 1 p. 100 du P.I.B. en 1977, de 1,2 p. 100 en 1978 et de 0,9 p. 100 en 1979.

Rassurons le secrétariat de M. Barre puisque le dépassement en 1983 ne fut que de 0,3 p. 100 ! En outre, vos engagements sur l'exécution du budget, monsieur le ministre, ont été très clairs.

A ce moment de la mutation économique de notre pays, le Gouvernement est confronté à des contraintes internes et externes et il s'est fixé des objectifs également contraignants. La résultante est nécessairement un compromis qui se veut objectif et qui ne saurait prendre le risque de briser un seul des ressorts vitaux de notre système économique.

Il est de l'essence de la démocratie de critiquer : mais les critiques ne sont pas recevables si elles ne sont pas assorties en même temps de propositions précises. On ne peut non plus proposer, monsieur Alphandéry, à la fois une chose et son contraire.

Moins de déficit et moins d'endettement, c'est la déflation et l'accentuation de la crise.

Plus de dépenses publiques, c'est le risque d'inflation et un déséquilibre différé de notre balance des paiements courants.

Plus d'impôts, c'est une moindre modernisation de notre économie, et le risque de ne pouvoir inverser la tendance structurelle à l'accroissement du chômage.

Nous demandons à nos collègues de droite, dont nous estimons les critiques très excessives, d'être très clairs dans leurs propositions.

Remettez-vous en cause, mesdames, messieurs les députés de l'opposition, la protection sociale, l'aide aux chômeurs et la retraite à soixante ans ?

Si votre réponse est négative, dites-le clairement et les Français l'entendront !

Remettez-vous en cause l'effort en faveur des catégories modestes ou l'aide en faveur du logement social ?

Considérez-vous les financements consacrés à la modernisation comme excessifs ?

Si vous êtes d'accord avec ces quelques options importantes, et si, de plus, vous prétendez réduire le déficit budgétaire, dites-nous clairement où vous prendrez l'argent !

En un mot, dites-nous quelle est la réponse libérale aux problèmes de la France de 1984 !

M. Raymond Barre — tout comme M. Alphanhéry — tient un discours permanent sur la nécessité des grands équilibres économiques et sur le déficit budgétaire.

Or, le professeur Raymond Barre déclarait le 30 juin 1965, devant la commission de l'économie et du financement du 5^e Plan...

M. Jean-Claude Gaudin. Vous faites de la réclame pour M. Barre ?

M. Bernard Derosier. Cela vous gêne ?

M. Jean Anciant. ... M. Barre, disais-je, indiquait que, dans le domaine des investissements productifs, comme dans celui des conditions de démarrage du 5^e Plan, les travaux du groupe « Grands équilibres » avaient fait apparaître très clairement la contrainte qui découle du choix de deux principes de politique financière : un équilibre strict du budget global, c'est-à-dire l'exclusion de tout déficit, et une limitation du taux de croissance de la masse des dépenses publiques au taux de croissance du P. I. B.

Il précisait que le respect systématique de ces deux principes ne pouvait se justifier par aucune rationalité économique et qu'il attendait avec sérénité qu'un lui démontrât le contraire.

« Bien plus » — ajoutait-il —, « un tel comportement peut être dangereux tant du point de vue de la conjoncture que de la croissance. »

M. Chirac, quant à lui, a déclaré récemment au cours d'une émission télévisée qu'il s'engageait à diminuer régulièrement les prélèvements obligatoires. M. Juppé a chiffré cet objectif : revenir à 40 p. 100 en cinq ans, mais avec une croissance économique au rythme de 3 p. 100 l'an. Là est toute la question !

M. Chirac a déclaré que, s'il venait au pouvoir, il opérerait des « coupes sombres », notamment dans le titre IV du budget — celui des interventions publiques — qui représente 330 milliards de francs de dépenses.

Allons au fond des choses : prenons, par exemple, le budget des charges communes qui, avec 70 milliards de francs, représente une fraction significative du budget de l'Etat. Que contient son titre IV ? 6 milliards de primes d'épargne-logement, 11 milliards de bonifications d'intérêts pour l'industrie, 13 milliards d'allocations aux adultes handicapés, 23 milliards du F. N. S. pour l'allocation vieillesse, 1,4 milliard de majoration de rentes viagères, soit, déjà, 54,4 milliards...

Que contient le titre IV du budget de l'agriculture — au total, 25 milliards de francs ? 1 milliard de subventions à l'enseignement agricole, 6 milliards de bonification des prêts du Crédit agricole, 2,7 milliards pour l'amélioration des structures agricoles, 1 milliard pour l'installation des jeunes agriculteurs.

M. Chirac, qui fut ministre de l'agriculture, est-il vraiment décidé à effectuer ces coupes ?

M. Jean-Claude Gaudin. M. Tranchant vous répondra.

M. Jean Anciant. On a l'impression que son secrétariat a encore moins bien fonctionné que celui de M. Raymond Barre !

Procéder par simplifications outrancières, comme le font certains, est une véritable tromperie à l'égard des Français. On ne peut réduire le déficit budgétaire que progressivement.

Par ailleurs, on ne devrait, en toute objectivité, ne parler de prélèvements obligatoires qu'après avoir déduit les revenus de transfert payés avec l'impôt ou les cotisations sociales. Ce solde

s'appelle les prélèvements consolidés nets de transferts. Ce sont eux qui expriment véritablement le coût du fonctionnement de « la machine administrative de l'Etat ».

Ce coût représentait 13,7 p. 100 du produit intérieur brut en 1974, il n'en représentait plus que 12,9 p. 100 en 1983. Alors, de grâce ! soyons sérieux sur ce que coûte l'Etat ! La vérité en la matière est que la croissance des prélèvements a été consacrée à la solidarité sociale et à la modernisation de l'économie.

M. Christian Goux, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Très bien !

M. Jean Anciant. Cette réponse libérale, nous pouvons l'observer, monsieur Alphanhéry, en Angleterre, aux Etats-Unis ou au Japon et je conteste les chiffres que vous avez donnés en ce qui concerne la croissance économique...

M. Edmond Alphanhéry. Ce sont les chiffres officiels du Gouvernement !

M. Jean Anciant. ... encore qu'il y ait une différence entre le discours idéologique libéral et sa pratique.

M. Edmond Alphanhéry. Incroyable !

M. Jean Anciant. Les gouvernements de ces pays laissent effectivement jouer les mécanismes du marché en essayant d'éliminer les freins et les corrections.

Le résumé le plus saisissant de cette attitude est la formule de Milton Friedman...

M. Edmond Alphanhéry. Ah !

M. Jean Anciant. ... « Le Smic, c'est le chômage », voulant signifier par là que l'obligation faite aux entreprises de payer un salaire minimum et de financer une partie de la protection sociale les empêcherait de profiter de toutes les opportunités d'investissement et donc, en définitive, de créer des emplois.

La thèse libérale signifie, concrètement, que la protection sociale doit reculer et qu'il est inévitable que le niveau de vie des plus défavorisés diminue, puisque c'est la loi du marché quand le facteur travail est trop important.

M. Jean-Claude Gaudin. Ne nous provoquez pas !

M. Edmond Alphanhéry. Mais écoutez M. Bérégozov : il n'y a pas plus monétariste que lui ! Il aura fait progresser la masse monétaire de 5,5 p. 100 à 6 p. 100 cette année.

M. Jean Anciant. Je ne vous ai pas interrompu, monsieur Alphanhéry, bien que l'envie ne m'en ait pas manqué. Alors, je vous en prie.

Finalement, selon cette thèse, le seul espoir de retrouver la croissance se fonde sur la rude nécessité faite aux chômeurs non qualifiés d'accepter n'importe quel travail et n'importe quel salaire pour manger. C'est cela le véritable mécanisme de la pauvreté tel qu'il a tendance à fonctionner dans certains pays.

Mme Thatcher a réduit de 113 000 le nombre des fonctionnaires depuis son arrivée au pouvoir. La situation en Angleterre en est-elle pour autant meilleure qu'en France ?

M. Pierre Mauger. Bien meilleure !

M. Jean Anciant. Aux Etats-Unis, selon le bureau officiel de recensement, en dépit du redressement économique, plus de 35 millions d'Américains ont vécu en 1983 au-dessous du seuil officiel de pauvreté.

Au Japon, il existe certaines entreprises où, pour ne pas perdre ses chances d'avancement, il est de bon ton que les salariés ne prennent pas la totalité des quinze jours de congés payés auxquels ils ont droit.

Ma conclusion est simple. Le budget pour 1985 sera un budget de transition car il est, dans ses différents aspects, à l'image de l'amputation économique qui s'est amorcée.

Ce budget difficile est porteur d'avenir, car il oriente prioritairement nos ressources vers l'investissement industriel, intellectuel et humain. Il ne cède rien à la facilité car il implique des sacrifices.

Nous avons, bien sûr, des observations à formuler et nous le ferons tout au long de cette discussion, mais nous abordons celle-ci avec confiance car, au-delà de toutes les démagogues et de toutes les critiques, dans un monde difficile, ce budget privilégie l'avenir de la France sur toute autre considération. Cela, les Français le comprendront. Nous approuvons votre projet de budget, monsieur le ministre, et le Gouvernement peut compter sur le soutien résolu du groupe socialiste. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Pierre Mauger. Ce sera d'ailleurs le seul !

M. le président. La parole est à M. Tranchant.

M. Georges Tranchant. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le 16 octobre 1984, le matin, les meilleurs spécialistes du ministère de la bureaucratie et du gaspillage achèvent de préparer le discours de présentation du budget de 1985. Tâche délicate pour laquelle on a mobilisé les experts du ministère de la vérité, ceux précisément qui avaient conçu la dernière campagne sur la réduction des impôts...

M. Alain Vivien. Belle méditation transcendante !

M. Georges Tranchant. ... et dont l'habileté à falsifier le passé au jour le jour avait fait de subtils praticiens de la double pensée.

Dire des mensonges délibérés en y croyant sincèrement, cette faculté de garder simultanément à l'esprit deux croyances contradictoires est l'essence même du pouvoir, puisque l'acte essentiel du parti est d'employer la duperie de conscience.

Cela confère à ces responsables la force tranquille de ceux qui ne se préoccupent plus des exigences de la démocratie, sachant bien, comme l'indique l'un des slogans du régime, que l'ignorance, c'est la force.

M. Alain Vivien. Mais c'est du Orwell !

M. Georges Tranchant. Rassurez-vous : il ne s'agit là que d'une pure fiction, née de l'imagination de George Orwell dans son fameux roman 1984.

M. Alain Vivien. Qu'il est cultivé, M. Tranchant !

M. Jean-Pierre Balligand. Mais son style est plus médiocre !

M. Georges Tranchant. Bien entendu, toute ressemblance avec notre débat budgétaire serait purement fortuite, de même que tout parallèle avec la situation nationale !

M. Hervé Vouillot. C'est médiocre !

M. Georges Tranchant. Au contraire, réjouissons-nous, car le socialisme archaïque a vécu. Tous ceux qui prétendaient naguère apporter des recettes miracles, se battre sur la crête des deux millions de chômeurs, sont aujourd'hui disqualifiés. Pierre Mauroy est parti.

Les partisans du « Tout-Etat » qui ont nationalisé inutilement trente-cinq banques et six groupes industriels sont condamnés sans appel par une nouvelle formule : le socialisme moderne. Il nous a été présenté à partir du mois de juillet dernier. Il se veut le mélange du parler vrai et du juste milieu, et le Gouvernement, l'apôtre du rassemblement et de la modernisation.

Tout cela, malheureusement, n'est pas bien réaliste. En vérité, le Gouvernement ne dispose plus d'assise populaire. La majorité, vous le savez, est désormais réduite à un Français sur cinq. Elle n'a plus de base politique. Les socialistes ont renié aujourd'hui l'essentiel de leurs engagements électoraux.

M. Jean-Pierre Balligand. C'est archi-faux !

M. Georges Tranchant. Nous découvrons maintenant, avec le projet de loi de finances, que le pouvoir se préoccupe peu de répondre aux besoins du pays, mais organise une véritable fuite en avant, sans logique autre qu'électorale. Il s'agit de tenir jusqu'aux prochaines élections législatives de mars 1986 ; les échéances ultérieures feront partie de notre héritage.

Voilà un an, le 15 septembre 1983, le Président de la République avait annoncé de façon spectaculaire une orientation nouvelle visant à réduire d'un point le poids des prélèvements obligatoires en 1985.

M. Pierre Forgues. C'est fait !

M. Georges Tranchant. Nos compatriotes s'étaient naïvement réjouis de cette heureuse perspective, sans en comprendre la signification véritable : les hausses pourraient donc allégrement se multiplier jusqu'à la fin de 1984.

En un an, elles auront atteint le montant record de 60 milliards de francs : relèvement des cotisations vieillesse et Unedic, majoration de l'impôt sur le revenu, prélèvement de 1 p. 100 au profit de la sécurité sociale, hausses répétées sur l'essence et le téléphone.

M. Christian Bergelin. C'est vrai !

M. Georges Tranchant. Incapable aujourd'hui de tenir ses promesses, le Gouvernement, une fois encore, s'est livré à d'indignes trucages que les documents officiels ne parviennent pas cependant à dissimuler totalement.

M. Jean-Pierre Balligand et M. Pierre Forgues. Qu'est-ce que cela signifie ?

M. Georges Tranchant. Suivant la présentation du Gouvernement, la baisse des prélèvements obligatoires représenterait 1 p. 100 du produit intérieur brut.

M. Pierre Forgues. Représente !

M. Georges Tranchant. Je dis : « représenterait » car, vous allez le voir, tout cela est inexact. Ce 1 p. 100, c'est 46 milliards de francs en 1985. Cette baisse se traduirait par une diminution des recettes de l'Etat de 0,5 p. 100 du produit intérieur brut et des ressources de la sécurité sociale : 28 milliards de francs. Or, les recettes de l'Etat atteindront l'an prochain 1070 milliards de francs, soit une augmentation de 7,6 p. 100 par rapport à cette année, et supérieure au produit intérieur brut en valeur, c'est-à-dire plus 7,5 p. 100. Et encore les estimations de la croissance du produit intérieur brut ne sont — et de loin — malheureusement pas certaines. Les chiffres officiels n'indiquent ainsi aucune diminution des recettes de l'Etat, en dépit de quatre opérations diminuant artificiellement les recettes : la suppression de la taxe sur les salaires payée par l'Etat ; la contraction entre les dépenses et les recettes : 5,6 milliards ; la défiscalisation des versements dus par les entreprises au titre du 0,1 p. 100 additionnel à la taxe d'apprentissage et du 0,2 p. 100 de formation continue représentant 1,9 milliard ; la création d'un budget annexe de la navigation aérienne permettant d'extraire des recettes les redevances de route pour un milliard de francs ; enfin l'achèvement du transfert aux collectivités locales des droits de mutation à titre onéreux des immeubles d'habitation : 3 milliards.

Au total, les recettes de l'Etat sont allégées de 11,5 milliards ; leur montant, à structures constantes, devrait atteindre 1 082 milliards de francs, soit une progression véritable de 8,8 p. 100, très supérieure à celle du produit intérieur brut en valeur.

Et ce total ne tient pas compte de la hausse du téléphone : 8 milliards de francs, qui est cependant destinée à financer les dépenses de l'Etat transférées abusivement sur le budget annexe des P. T. T.

Quant aux recettes fiscales de l'Etat proprement dites, elles atteindront officiellement 1 008 milliards de francs — 1 020 milliards, en fait, si l'on adopte la même présentation qu'en 1984 mais, d'un budget à l'autre, la présentation a changé —, soit une progression de 8,6 p. 100 par rapport à 1984. Ce taux est bien supérieur à celui observé en 1984 par rapport à 1983 et qui était de plus de 8,2 p. 100. Voilà la réalité, telle qu'elle figure dans les documents officiels. Comment, d'ailleurs, ne pas observer que le plan gouvernemental de réduction des prélèvements repose, pour l'essentiel, sur la sécurité sociale dont les ressources devraient diminuer de 0,6 p. 100 du produit intérieur brut sur un total de 1 p. 100 ? Ainsi la sécurité sociale serait-elle privée de 28 milliards de francs de ressources en 1985 mais les comptes seraient équilibrés. Le Gouvernement ne dit pas comment il va réussir ce tour de force. Le prélèvement de 1 p. 100 est supprimé et, très vraisemblablement, le déficit réapparaîtra dès 1985.

Les excédents comptables de 1983 et 1984 expriment, certes, un effort de compression des dépenses mais ils traduisent, pour l'essentiel, l'augmentation continue des recettes — cotisations vieillesse, prélèvement de 1 p. 100, création du ticket modérateur, contribution du budget de l'Etat — et la baisse du pouvoir d'achat des prestations familiales et des pensions de retraite, beaucoup plus qu'une maîtrise fugace des dépenses de santé. Les rapports officiels sont bien discrets sur les difficultés financières des hôpitaux, les effets de la grève des médecins. Pour 1985, le déficit prévisionnel, compte tenu de la suppression du 1 p. 100, atteindra vraisemblablement 15 milliards de francs. L'objectif du Gouvernement est de masquer cette situation en manipulant la gestion des organismes de sécurité sociale afin de gagner 10 milliards de francs en trésorerie. Il lui suffirait, pour cela, de bloquer les paiements pendant trois jours à la fin de l'année — un jour de valeur correspond à 2 milliards de francs — et d'accélérer le recouvrement de certaines recettes. C'est ce que vous nous avez indiqué hier, monsieur le ministre. En substituant ainsi des ressources de trésorerie aux recettes définitives, les mesures inévitables pourront être reportées au printemps 1986. Mais le besoin de financement atteindra alors 25 milliards de francs, notamment en raison de l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans, mesure dont le coût est considérable, mais dont le financement n'est nullement assuré.

Ainsi, loin de diminuer, les recettes de l'Etat augmentent-elles sensiblement tandis que réapparaîtra le déficit de la sécurité sociale. Seule la structure des prélèvements aura changé, et cette orientation nouvelle, privilégiant les impôts indirects et les taxes, marque une profonde rupture avec tous les discours passés sur la justice fiscale. Comment ne pas voir que tous les Français qui ne paient pas l'impôt sur le revenu subiront l'effet de la hausse des taxes ?

Permettez-moi de rappeler, à cet égard, que l'article 25 de la loi de finances pour 1982 avait prévu le relèvement du tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers au cours de la première semaine de janvier dans les mêmes limites inférieures que la septième tranche du barème de l'impôt sur le revenu, en d'autres termes, une indexation automatique sur les prix. Que reste-t-il aujourd'hui de l'application de cet article ? Plus rien ! Il faut bien boucher les trous, collecter les taxes d'un côté, pour financer les réductions de l'autre. Il s'agissait, selon M. Fabius, à l'époque, d'une exigence morale pour empêcher la pratique des hausses abusives. Je ne sais si la moralité a évolué depuis lors, mais ce sont les propres termes de M. Fabius, devenu Premier ministre aujourd'hui.

Le Gouvernement justifie les nouvelles augmentations par la volonté de réduire notre dépendance énergétique. Or l'article 18 du projet de loi institue un prélèvement sur les entreprises qui exploitent en France des gisements d'hydrocarbures. C'est sans doute là le meilleur moyen de tuer la prospection sur le sol national...

M. Edmond Alphandéry. Très juste ! C'est un des articles les plus stupides du projet de budget !

M. Alain Vivien. Pas du tout, c'est l'inverse ! Et d'ailleurs, les pétroliers ne s'en plaignent pas !

M. Georges Tranchant. ... au moment où, précisément, la découverte d'un gisement important vient d'être faite par Esso à Chaunoy près de Melun.

Peu soucieux de cohérence, le Gouvernement a râclé tous les fonds de tiroir, cassé toutes les tirelire, à seule fin de trouver des recettes supplémentaires et sans se préoccuper de l'avenir.

M. Pierre Mauger. Qu'il se presse : son avenir s'arrête en 1986 !

M. Georges Tranchant. L'Etat emprunte désormais au fonds de développement économique et social, en demandant — tenez-vous bien ! — le remboursement par anticipation de 4 milliards de francs. Cette somme concerne notamment Gaz de France, qui connaît cette année — curieusement, les chiffres se comparent — un déficit de 4 milliards. Avec un tel bilan, voilà qu'on lui demande de rembourser d'avance !

De même l'Etat décide le relèvement de la rémunération de ses dotations en capital aux entreprises publiques — de l'ordre de quinze milliards de francs pour 1985 — dont le taux passe de 5 p. 100 à 8 p. 100 selon un mouvement inverse à celui de la hausse des prix, ce qui représentera un coût supplémentaire de 1,3 milliard de francs pour les seuls E. D. F. et G. D. F. Ces entreprises vont naturellement devoir se refinancer au taux du marché, spirale infernale qui créera de nouveaux déficits.

Pis encore, la caisse nationale des matières premières est contrainte de vendre une partie de son stock stratégique national constitué il y a cinq ans — 600 millions de francs de recettes seront ainsi dégagés au profit de l'Etat — tandis qu'elle se voit supprimer toute dotation, si bien que les annuités des emprunts émis pour acquérir le stock seront désormais payées par le produit de sa vente progressive.

La « gestion » de la dette publique illustre clairement ce mouvement général de fuite en avant. La charge de la dette est systématiquement sous-évaluée dans le budget. Ainsi, en 1984, elle devrait dépasser 95 milliards de francs, charge des nationalisations comprise, au lieu des 75 milliards prévus. Le Gouvernement retient toujours des hypothèses de taux très optimistes pour le marché monétaire.

M. Edmond Alphandéry. Exact !

M. Georges Tranchant. Le niveau associé au budget de 1985 est de 8,5 p. 100 contre 11 p. 100 actuellement. Or un point d'écart « rapporté » 3,5 milliards de francs — dans la seule présentation des comptes, bien entendu. Pourquoi le Gouvernement ne retient-il pas pour base les taux réels du marché ; pourquoi prétend-il diminuer ces taux lorsqu'il doit se refinancer ?

M. Edmond Alphandéry. Il espère sans doute qu'ils vont l'isser !

M. Georges Tranchant. Mieux, deux innovations ont été conçues pour différer le paiement des intérêts et réduire la progression apparente de la charge de la dette. La première concerne les bons du Trésor, dont les intérêts, précomptés jusqu'en 1981, ont été mensualisés à partir de 1982. La nécessité stimulant l'imagination, une nouvelle catégorie a été inventée cette année, celle des bons à paiement différé. Il n'est pas possible d'aller plus loin ! La seconde, la création des obligations renouvelables du Trésor, procède de la même

inspiration, le paiement des intérêts n'intervenant qu'au terme de trois ou six ans. Ces deux innovations vont permettre des « économies » substantielles en 1985 et 1986. Mais la charge de la dette étant simplement différée pour deux ou trois ans, il en résultera un accroissement accéléré à partir de 1987.

M. Christian Bergelin. Très bien !

M. Georges Tranchant. Les dépenses publiques ne sont pas vraiment remises en cause. Sans doute supprime-t-on 5 000 emplois, mais cette mesure modeste, venant après le recrutement inutile et coûteux de 200 000 fonctionnaires, retentit comme un hommage du vice à la vertu.

M. René André. Très bien !

M. Georges Tranchant. Sans doute les dépenses de fonctionnement sont-elles réduites de 2 p. 100, mais cette diminution uniforme traduit l'incapacité à opérer des choix entre les dépenses utiles et les autres.

Le total des charges définitives du budget pour 1985 atteint 1 007 milliards de francs, soit un montant supérieur de 63 p. 100 au total des charges de la loi de finances initiale pour 1981, représentant une hausse de près de 25 p. 100 en volume, voisine de 40 p. 100 si l'on tient compte des débudgétisations.

Les dépenses publiques n'étant pas remises en cause, l'effort gouvernemental visant moins à assainir nos finances qu'à débudgétiser et à repousser les échéances au printemps 1986 (Très bien ! sur les bancs du rassemblement pour la République), les déficits vont continuer d'augmenter.

Celui de 1983 a été arrêté à 129 milliards de francs, soit 3,3 p. 100 du produit intérieur brut, 10 milliards ayant été dissimulés par des artifices de toute nature, tel le report sur 1984 du paiement des intérêts des comptes chèques postaux du second semestre de 1983. Il fallait y penser !

Pour 1984, l'impasse atteint actuellement 170 milliards de francs, contre 128 milliards prévus à la loi de finances initiale. De nouvelles manipulations — il faut chaque année faire preuve d'un peu plus d'imagination — devraient permettre de boucler 1984 avec un déficit de l'ordre de 3,5 p. 100 du produit intérieur brut, soit 150 milliards de francs environ.

M. Pierre Mauger. C'est de l'escroquerie !

M. Georges Tranchant. L'exercice s'avère quasiment impossible pour 1985, et le chiffre de 140 milliards de francs prévu dans le projet de loi n'a aucune signification.

En vérité, le budget de 1985 ne s'inscrit pas dans une problématique nouvelle. Seule une réduction massive des dépenses publiques permettrait de diminuer effectivement le niveau des prélèvements.

M. Jean-Pierre Balligand. De quelles dépenses ? Dites-le nous enfin !

M. Georges Tranchant. Nous allons y venir.

La rigueur budgétaire vise simplement à combler les trous creusés par la dette, tandis que les allègements fiscaux ne brèneront que les gogos. Notre redressement économique ne saurait résulter de manipulations visant à masquer, une fois de plus, les réalités et trahissant l'engagement nouveau de parler vrai.

L'histoire des trois dernières années est celle d'une cruelle inversion. Naguère, messieurs, vous proclamiez hautement la nécessité du socialisme, voie indispensable pour atteindre la terre promise : voici venu le socialisme de la nécessité et, derrière vous, la terre brûlée !

Les Français subissent désormais les conséquences des erreurs socialistes. D'abord, la France s'enfonce dans la crise quand nos principaux partenaires se redressent. Le chômage frappe 10 p. 100 de la population active en France, contre 8,5 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, 7,5 p. 100 aux Etats-Unis et 2,7 p. 100 au Japon.

M. Jean-Pierre Balligand. Et combien en Grande-Bretagne ?

M. Georges Tranchant. Il croit très vite chez nous, alors qu'il est stable en Allemagne et au Japon depuis dix-huit mois et qu'il baisse de façon spectaculaire aux Etats-Unis. Nous dépasserons malheureusement 2 500 000 chômeurs à la fin de l'année et nous allons vers 3 millions contre 1 500 000 au printemps de 1981.

M. Pierre Fergues. Si vous étiez au pouvoir, il y en aurait bien plus de 3 millions !

M. Georges Tranchant. Bravo, messieurs de la majorité, pour vos promesses électorales ! Bravo à M. Mauroy qui était le chef de guerre contre le chômage ! M. Mauroy n'est plus là, mais nous avons 2 500 000 chômeurs !

M. René André. Hélas !

M. Dominique Frelaut. L'austérité de Mme Thatcher, c'est 3 500 000 chômeurs !

M. Roger Corrèze. On n'est pas en Grande-Bretagne, on est en France !

M. Dominique Frelaut. Mais c'est votre modèle !

M. René André. Nous n'avons pas de modèle, nous !

M. Georges Tranchant. Le chômage progresse donc, sans que les résultats en soient plus convaincants en matière d'inflation ou de commerce extérieur : le différentiel d'inflation augmente à nouveau depuis six mois, et le déficit du commerce extérieur devrait atteindre 40 milliards de francs en 1984.

Ensuite, le poids de la dette hypothèque gravement notre avenir. En 1985, le seul service de la dette de l'Etat, c'est-à-dire uniquement le paiement des intérêts des emprunts, dépassera 100 milliards de francs. Cela représente 5 000 francs par foyer ; cela représente aussi la moitié du produit de l'impôt sur le revenu. Les Français doivent savoir que, sur 2 000 francs qu'ils verseront en 1985 à leur percepteur, 1 000 francs serviront uniquement à payer les intérêts de la dette de l'Etat.

M. Christian Bergelin. Eh oui !

M. Georges Tranchant. Enfin, en trois ans de socialisme, vous avez produit la pauvreté.

Naguère, le parti communiste a été obligé d'abandonner son vieux thème de la paupérisation, tant les faits — c'est-à-dire la prospérité de la V^e République — contredisaient sa doctrine. Eh bien, trois ans de socialisme ont donné à ce thème une nouvelle actualité.

Plusieurs millions de nos compatriotes sont aujourd'hui dans un profond dénuement. Tous les élus locaux connaissent la situation dramatique des familles de chômeurs — 600 000 ! — ayant épuisé leurs droits. Les bureaux d'aide sociale sont engorgés. C'est la « nouvelle pauvreté », situation sans précédent en France depuis la dernière guerre.

Faut-il vous rappeler, monsieur Bérégovoy, que votre décret de novembre 1982, réduisant la durée et le montant des indemnités de chômage, est à l'origine de cette situation ?

M. Bernard Derosier. C'est faux !

M. Dominique Frelaut. Ce sont les patrons qui ont rompu l'accord !

M. Georges Tranchant. La trente et unième proposition de François Mitterrand indiquait : « Les indemnités de chômage seront fortement augmentées. » Elles l'ont été, mais globalement, avec l'augmentation du chômage !

M. Jean-Pierre Balligand. C'est faux ! Vous n'étiez pas là hier et vous n'avez pas entendu M. le ministre !

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Tranchant, puis-je vous interrompre ?

M. Georges Tranchant. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Tranchant, je vous écoute avec intérêt, comme je le fais pour tous les orateurs, et je comprends parfaitement que, représentant l'opposition, vous émettiez des critiques que, membre de la majorité, je juge excessives. Mais, sur cette affaire de l'assurance chômage, il ne faut pas continuer à véhiculer des arguments qui ne sont pas exacts.

Je vous rappelle que l'assurance chômage est un système paritaire mis au point par les partenaires sociaux et qui a été ensuite, en 1979, validé par une loi. C'est ainsi que l'U.N.E.D.I.C. fut chargée d'encaisser les cotisations des salariés et des entreprises et de verser les prestations.

En 1982, le déficit prévisionnel de cet organisme s'élevait à 37 milliards de francs. De telles pertes remontaient d'ailleurs à une période déjà lointaine, mais vous qui venez de pourfendre les déficits, n'oubliez pas ce chiffre ! Les partenaires sociaux ont alors essayé de se mettre d'accord à la fois pour augmenter les cotisations et pour, en effet — ce sont eux qui l'ont décidé — limiter le montant ou la durée de certaines prestations. Ils n'y ont pas réussi parce que le C.N.P.F. a refusé toute

augmentation des cotisations et — mieux — a dénoncé le système d'assurance chômage. Dans ces conditions, le Gouvernement a été conduit à prendre ses responsabilités en faisant voter une loi, mais il s'est en quelque sorte contenté d'être le greffier des décisions prises par les partenaires sociaux, lesquels d'ailleurs, compte tenu de l'attitude du patronat, n'avaient pas d'autre choix.

A la suite de la dénonciation de l'U.N.E.D.I.C., les partenaires sociaux se sont retrouvés et ont décidé, à tort ou à raison, la partition du système. Ils ont choisi de s'en tenir à la gestion d'un système d'assurance, c'est-à-dire qu'ils continuent de fixer le montant et la durée des prestations — la réduction que vous incriminez relève donc d'un accord de l'U.N.E.D.I.C. — de même qu'ils déterminent le montant des cotisations, le C.N.P.F. opposant à leur augmentation l'attitude bien connue.

Pour sa part, le Gouvernement, c'était celui de M. Pierre Mauroy, a créé un système de solidarité complémentaire consistant, pour l'Etat, à prendre à sa charge, d'une part, les préretraites et, d'autre part, le versement de deux nouvelles allocations, l'allocation d'insertion pour les jeunes et l'allocation de solidarité pour les chômeurs les plus âgés.

C'est le Gouvernement qui a fait cela, monsieur Tranchant, reconnaissez les faits, je ne vous en demande pas plus. Parlons sur ce terrain-là le langage de la réalité, qui est aussi celui de la vérité. Je vous prie donc de bien vouloir revoir vos dossiers. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Jean-Pierre Balligand. Ne dites plus n'importe quoi, monsieur Tranchant !

M. Roger Corrèze. Vous aviez promis de réduire le chômage !

M. Georges Tranchant. Monsieur le ministre, je connais bien, pour l'avoir vécue, la campagne électorale de 1981 et les thèmes qui étaient alors les vôtres : réduction du chômage, cinquième semaine de congés payés, trente-cinq heures de travail à salaire égal. En vérité, vous avez produit un million de chômeurs en plus dont vous portez seuls la responsabilité !

M. Jean-Pierre Balligand. Ce sont les patrons qui ont vendu leurs actifs !

M. Georges Tranchant. Loin de rassembler les Français, votre politique a exacerbé les égoïsmes et créé de nouvelles divisions sociales d'autant plus terribles qu'elles paraissent sans issue à ceux qui les subissent. Le désespoir s'installe dans le pays, situation d'autant plus dramatique que votre politique n'apporte aucune perspective de redressement.

Cruelle leçon des faits : le Gouvernement proclame vertueusement qu'il ne possède aucun remède miracle et pourfend, par avance, les « menteurs » qui prétendraient apporter quelque espoir.

La crise internationale s'est-elle aggravée à ce point que nous ne puissions désormais que subir les reconversions déshumanisantes de la « modernité » ? En vérité, l'environnement international s'est nettement amélioré. Seule l'économie française marque le pas. Notre taux de croissance, longtemps supérieur à celui de nos partenaires, est le plus faible parmi les sept grands pays industrialisés.

Le Gouvernement prétend se situer résolument dans un « juste milieu », renvoyant dos à dos les partisans du « tout Etat » et ceux du libéralisme pur et dur. Mais où se situait donc ceux qui ont opéré les nationalisations de 1982 ? En quoi la nouvelle politique s'est-elle affranchie, sur ce point, de ses vues idéologiques de naguère ? Les nationalisations devaient permettre de sauver les emplois menacés et de créer une « force de frappe » industrielle. En 1984, les entreprises publiques connaissent un déficit proche de 20 milliards de francs, supérieur aux dotations prévues dans le projet de budget pour 1985. Rappelons qu'en 1980 le résultat de ces mêmes entreprises, ancien et nouveau secteur...

M. Jean-Pierre Balligand. Il mélange tout !

M. Georges Tranchant. ... était bénéficiaire de dix milliards ! En quatre ans, de 1981 à 1984, les déficits cumulés représentent 100 milliards, tandis que les concours de l'Etat à l'exploitation atteignent 108,5 milliards de francs.

Depuis 1982, les investissements des entreprises publiques diminuent en volume, de 8,1 p. 100 en 1982 par rapport à 1981, de 4,7 p. 100 en 1983, et on espère au mieux une stagnation en 1984.

Vous parlez beaucoup de la modernisation, messieurs, mais vous ne la pratiquez pas.

Ainsi le redressement de Rhône-Poulenc, outre la conjoncture internationale favorable, résulte uniquement du transfert à la S.N.E.A. et à la C.F.P. d'une partie de ses actifs déficitaires en chimie lourde.

La situation de C.D.F. Chimie reste délicate.

En imposant des charges excessives à la régie Renault...

M. Jean-Pierre Balligand. Elle n'a pas été nationalisée en 1981 !

M. Georges Tranchant. ... vous avez mis le plus beau fleuron de nos exportations en difficulté, avec une perte de 7 milliards de francs pour 1984.

Je dois cependant à l'objectivité de reconnaître que le Gouvernement a réussi à sauver 1 000 emplois. Le Premier ministre, alors ministre de l'Industrie, a su effectivement moderniser La Chapelle-Darblay en rassemblant les capitaux publics. L'addition est lourde : 3 milliards de francs pour 1 000 emplois, soit 3 millions de francs par emploi. Mais la carrière de Laurent Fabius vaut bien quelques sacrifices. Sa circonscription est en or massif !

Vous parlez de modernisation, mais votre modernisation ne concerne guère les entreprises publiques.

Elle devra s'effectuer aussi sans épargne. Le taux de celle-ci n'a jamais été aussi bas.

Elle se fera sans le bâtiment. Jamais le nombre des mises en chantier n'a été aussi faible en dépit des vertus supposées de la loi Quilliot.

Votre modernisation ne concerne pas davantage les agriculteurs. L'agriculture n'est pas une priorité socialiste, et personne ne doit être surpris que le Premier ministre n'ait pas consacré une seule phrase aux problèmes agricoles dans son discours d'investiture, il y a trois mois, alors que la politique agricole commune connaît de graves dérèglements et suscite de profondes inquiétudes.

Votre politique, loin de favoriser la modernisation de l'agriculture, pénalise le revenu des agriculteurs.

Ce revenu est égal à la différence entre les prix et les coûts de production qui résultent pour beaucoup des décisions nationales.

La modernisation suppose aujourd'hui la coopération européenne, mais celle-ci ne sera pas possible tant que la réalité française restera celle des déficits et des nationalisations.

Curieuse modernisation, en vérité, dont sont exclues les entreprises nationales, celles du bâtiment, l'agriculture et l'Europe. Curieuse modernisation sans épargne et sans les cadres non plus, aujourd'hui découragés, mais avec le sabotage de syndicats politisés.

M. le président. Il faut songer à conclure, monsieur Tranchant.

M. Georges Tranchant. La modernisation est absolument nécessaire, mais elle s'inscrit dans un contexte qui est celui d'un chômage excessif.

Il faut moderniser sans sacrifier globalement l'emploi. Cela suppose non pas des plans-gigognes de formation souvent inutiles qui sont de coûteuses voies de garage, mais la croissance, la liberté et la confiance.

Les Français sont démobilisés. La plupart des jeunes connaissent aujourd'hui le doute et l'inquiétude, à un âge qui est plutôt celui de l'enthousiasme et de l'aventure. Le goût de l'effort, du risque, du dépassement n'irrigue plus le pays, miné par un égoïsme né de la crise.

Chômage-gangrène, endettement massif, démobilisation générale, tel est le décor actuel, planté par quarante mois de socialisme, qu'il nous faudra rapidement modifier. Trois priorités en découlent : attaquer le chômage, bloquer l'endettement, mobiliser les Français.

« Vaste programme », aurait dit le général de Gaulle. Souvenons-nous en effet qu'en 1958, il a réussi — et le Général ne passait pas pour un grand économiste — un redressement spectaculaire de notre économie, grâce à la confiance retrouvée.

Notre démarche à cet égard n'est nullement idéologique. Attaquer le chômage, cela consiste à tout mettre en œuvre pour faciliter la création de nouveaux emplois. Il s'agit de lever tous les obstacles à l'embauche en maintenant, bien entendu, la protection sociale.

M. le président. Monsieur Tranchant, ne m'obligez pas à être désagréable. Je vous prie de conclure.

M. André Soury. Il faut trancher ! (Sourires.)

M. Georges Tranchant. Monsieur le président, ce que nous avons à dire est important. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Roger Corrèze. Mettez des boules Quies si cela vous ennuie, messieurs !

M. Pierre Mauger. Ils veulent baillonner la vérité, comme d'habitude !

M. le président. Je ne juge pas de l'importance, je juge du temps passé !

M. Roger Tranchant. A l'évidence, ce budget ne traduit aucune orientation susceptible d'enthousiasmer les Français, de les aider dans la dure bataille qu'ils doivent mener en cette période de guerre économique.

Il va de soi que le rassemblement pour la République ne saurait souscrire au plan contenu dans la présentation de votre budget.

Votre seule logique est d'abuser l'opinion sur la réalité de vos choix. Le budget, qui est l'acte essentiel de la vie nationale et qui devrait normalement exprimer la politique gouvernementale, n'a plus aujourd'hui aucune signification.

Le « socialisme moderne » ne renonce pas à l'idéologie. Il ne s'oriente pas davantage dans les voies propres à assurer le redressement national. Les Français n'ont pas fini de supporter le poids de vos erreurs. La France a perdu son autorité internationale. Déjà notre capacité de défense nationale est entamée et notre situation financière est pire que celle de la IV^e République moribonde.

Avec vous, la France a perdu ce bien inestimable qu'est la confiance. Bien qu'elle n'apparaisse dans aucun budget, elle conditionne le succès ou l'échec de toute politique. Or, cette confiance vous fait cruellement défaut.

Seuls les profonds changements que nous proposons sont susceptibles, dans la confiance retrouvée, de mobiliser les Français qui auront la lourde tâche de redresser les erreurs d'un socialisme, dans lequel ils ne se sont pas reconnus.

L'espoir des Français n'est pas dans votre « socialisme moderne et décripé », il est dans la victoire de l'opposition sans laquelle aucun redressement national ne sera possible. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Jean Anclant. Et il y aura quatre millions de chômeurs !

M. le président. La parole est à M. Lajoinie.

M. André Lajoinie. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, l'Assemblée nationale aborde la discussion de la loi de finances pour 1985 dans une situation économique et sociale qui continue de se dégrader.

Ce projet de budget est marqué par la volonté de poursuivre et d'accroître la politique, dite de rigueur, engagée en juin 1982, qui ressemble de plus en plus à la politique d'austérité rejetée par les Français en 1981 et dont les députés communistes ont exprimé maintes fois qu'elle ne pourrait qu'aggraver les difficultés des travailleurs sans sortir notre pays de la crise.

En 1981, dans une première étape, des réalisations positives et d'importantes réformes de structures pour une part encore à l'état de potentialité ont été mises en chantier. Mais, très vite, la politique économique et sociale s'est infléchie dans un sens négatif.

Le 23 juin 1982, intervenant lors du débat sur le programme économique du Gouvernement qui prévoyait le blocage des salaires, je déclarais de cette tribune au Premier ministre, au nom du groupe communiste : « Toute réduction du pouvoir d'achat des petits et moyens salariés comme des ressources des couches populaires... ne pourrait que réduire la consommation, les débouchés et, par conséquent, freiner l'activité économique et aggraver le chômage. »

Pendant deux ans, les députés communistes n'ont cessé de rappeler que tourner le dos à une politique moderne de l'emploi, refuser tout contrôle sur les crédits accordés aux entreprises et aussitôt gaspillés, pour une partie, dans des opérations de spéculation ne pouvait améliorer la situation.

Les faits ont confirmé nos craintes : on est passé du freinage du chômage à son augmentation, de la stabilité du pouvoir d'achat à sa baisse, avec les difficultés que cela entraîne pour les familles, pour se loger, se soigner et assurer l'éducation des enfants. On est passé de l'espoir à l'absence de perspectives pour les jeunes qui aspirent à une bonne formation, à un emploi stable moderne et non à des petits boulots sans avenir. Nous avons été contraints d'en tirer les conséquences. Nous n'avons pas voulu tromper l'attente des travailleurs, nous leur avons dit la vérité. Nous n'avons pu continuer de participer au Gouvernement et de prendre part à la direction des affaires du pays.

A l'Assemblée nationale, les députés communistes, qui ont été élus pour participer à une politique de changement et qui respectent le mandat qui les lie au suffrage universel, sont disponibles pour contribuer à toute mesure qui s'avérerait positive, mais ils refusent de soutenir ce qui ne répond pas aux intérêts des travailleurs et du pays. C'est le cas du projet de budget en son état actuel, qui ne peut qu'aggraver les problèmes de l'emploi, du pouvoir d'achat et de la modernisation de notre industrie.

M. Emmanuel Hamel. Et pan !

M. André Lajoinie. En 1983, 190 000 emplois ont été supprimés dans l'industrie. L'I.N.S.E.E. prévoit qu'il y en aura 270 000 cette année. Le nombre des sans-emploi devrait malheureusement dépasser 2,5 millions à la fin de l'année. C'est une situation dramatique qui frappe durement les jeunes et les femmes. Dans la sidérurgie, la construction navale, les charbonnages, la chimie, le bâtiment, l'automobile même, des suppressions d'emplois menacent ou l'on procède à des réductions brutales de nos capacités de production, avec l'appauvrissement de régions entières que cela entraîne.

Ce n'est pas un mal nécessaire pour s'adapter au progrès, mais un facteur d'aggravation de la crise. La preuve en est que, dans le même temps, on supprime des milliers d'emplois dans des secteurs dits de pointe comme l'ingénierie, le téléphone, la robotique, l'électro-nucléaire. Les plans d'action établis en 1981 ou 1982, comme pour l'informatique, sont révisés en baisse.

Pour la deuxième année consécutive, le revenu des ménages diminue. Les inégalités sociales progressent. Par contre, les profits disponibles auront augmenté de 35 p. 100 nets d'impôts en 1983 pour les entreprises, sans que cette revalorisation ait conduit à une relance de l'activité.

La reprise de l'investissement tarde à se faire sentir. Celui-ci concerne peu les petites et moyennes entreprises. Il vise surtout à renouveler les équipements déclassés ou à améliorer la productivité, mais pour 13 p. 100 seulement une augmentation des capacités de production.

Le déficit extérieur devrait approcher les 30 milliards de francs en 1984. La compétitivité de nos entreprises se dégrade sur les marchés extérieurs, alors même que le taux de pénétration des produits étrangers en France continue à augmenter. Plus de 60 p. 100 des biens nécessaires à la modernisation de notre industrie doivent être importés. Quant aux exportations de capitaux et l'achat d'entreprises aux États-Unis, elles augmentent, comme si le salut des Français menacés de licenciement dans le Nord ou à Paris ne se trouvait pas là où ils travaillent, mais au Colorado ou au Texas. Elles contribuent à la hausse du dollar et à renforcer la domination de l'économie américaine.

Le rythme de l'inflation ne devrait certes guère dépasser 7 p. 100 à la fin de 1984, mais ce résultat aura été obtenu au détriment de l'emploi et du pouvoir d'achat des salariés.

Persister dans cette voie ne pourrait qu'aggraver les faiblesses structurelles de longue date de l'industrie française. C'est pourtant la ferme invitation adressée par l'O.C.D.E. à la France en lui fixant comme orientation l'arrêt de la croissance, l'augmentation du chômage et la réduction du pouvoir d'achat. Comment les communistes pourraient-ils demander aux travailleurs de se soumettre à de pareils diktats qui mettent en cause tout à la fois leur emploi, leur bien-être et l'indépendance du pays ?

Le choix est le suivant : soit continuer à casser des pans entiers de notre appareil industriel pour le seul intérêt du grand capital, soit moderniser pour répondre aux besoins de la population et du pays. La soumission aux dogmes capitalistes de gestion ne peut qu'enfermer dans une approche archaïque du rôle de l'État, bon à financer les coûts sociaux de la crise et à distribuer des aides aux entreprises sans distinguer entre l'initiative économique viable et les comportements spéculatifs. Pour notre part, nous nous élevons contre cette orientation étatiste qui sous-tend le projet de budget.

Depuis une quinzaine d'années, la société française est en crise. Son origine est dans le capitalisme lui-même, qui conduit une minorité de possédants à accaparer les ressources du pays, à renforcer l'exploitation des travailleurs, en utilisant à ses fins l'État et ses moyens financiers.

Ce système se révèle incapable tant de répondre aux besoins sociaux que de maîtriser les progrès scientifiques de notre temps pour que les hommes et les femmes travaillent mieux et autrement. Il a multiplié le recours aux emplois précaires et à l'immigration. Il s'est efforcé de tirer parti de la crise en opposant ses victimes entre elles, cadres et ingénieurs contre ouvriers, Français contre immigrés.

Ce système a provoqué un dérèglement des relations humaines dans les villes, en particulier dans les grandes cités, ainsi que la marginalisation du monde rural. Il a entraîné le système éducatif dans une crise profonde marquée par l'accroissement des échecs scolaires et la ségrégation sociale. Le système capitaliste est incapable d'adapter rationnellement les forces productives à la satisfaction des besoins humains.

M. Jean-Claude Gaudin. Cela marche tout de même mieux que dans les pays de l'Est !

M. André Lajoinie. Vous défendez le capitalisme, je le sais. (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Vous en êtes un porte-parole. Mais vous ne pouvez nier que le capitalisme comporte ces tares.

Mesdames, messieurs, même si radios et télévisions invitent sans cesse les travailleurs au renoncement, à la passivité, cette crise n'est pas fatale. L'objectif des communistes est de contribuer à en révéler les contradictions et de rassembler les victimes de la crise pour agir ensemble.

Cette crise met à l'ordre du jour le choix de société. Elle appelle un changement profond, une marche vers un socialisme à la française, démocratique, ancré dans la réalité et la diversité nationale...

M. Jean-Claude Gaudin. Quel beau résultat !

M. André Lajoinie. ... assurant de nouveaux rapports humains, de justice, d'égalité et de liberté. C'est une exigence historique de portée universelle.

M. Jean-Claude Gaudin. Parlez-en à Jacques Abouchar !

M. André Lajoinie. Les communistes n'ont pas changé. Comme ils l'ont toujours fait, avec la même volonté, ils veulent contribuer à résoudre les problèmes du pays, utiliser toutes les possibilités pour aller de l'avant et tenir les engagements pris. Ils refusent de réduire le débat à l'aune du renoncement et de la fatalité. Ils sont les porte-parole des travailleurs en lutte et font dans cette assemblée, comme dans le pays, des propositions pour sortir la France de la crise, en s'attaquant aux gâchis du capital.

M. Jean-Claude Gaudin. Eh bien !

M. André Lajoinie. De leur côté, encouragées par les reculs que constituent les orientations économiques du Gouvernement, les forces réactionnaires se mobilisent, pour que l'austérité frappe davantage les travailleurs et les familles, pour porter atteinte aux garanties du droit du travail...

M. Jean-Claude Gaudin. Krasucki s'en occupe tout seul !

M. Edmond Alphonandéry. Vous parlez de Bérégovoy !

M. André Lajoinie. ... et aux libertés, comme l'a fait le grand patronat, M. Gattaz en premier lieu, soutenu par vous, messieurs de la droite. (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

En ce qui les concerne les communistes combattent et combattent fermement le grand patronat et la droite avec lesquels il est exclu qu'ils trouvent un consensus. La grande bourgeoisie et les partis de droite se sont disqualifiés pour prétendre apporter des solutions à la crise. Pour eux, le profit domine l'humain.

M. Edmond Alphonandéry. C'est votre discours qui est archaïque !

M. André Lajoinie. Ils ont fait la preuve de leur incapacité à proposer d'autres perspectives.

M. Edmond Alphonandéry. C'est nous le progrès social en France, vous le savez bien !

M. André Lajoinie. !! taudrait avoir la mémoire courte pour oublier la politique d'austérité et de redéploiement menée au profit des puissances financières sous le précédent septennat. Nous, nous n'avons pas la mémoire courte. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. Edmond Alphonandéry. Regardez les chiffres relatifs au pouvoir d'achat et changez de vocabulaire sinon vous allez encore perdre des voix !

M. André Lajoinie. Nous ne voulons pas l'échec et nous allons tout faire pour l'empêcher. Nous pensons qu'il est encore temps de redresser la situation, mais à une condition : répondre à l'espoir populaire. C'est dans ces perspectives que nous inscrivons nos propositions pour l'emploi et le pouvoir d'achat.

Une politique novatrice pour l'emploi est conditionnée par la reconquête du marché intérieur et le développement des productions utiles.

Abandonner le marché national pour privilégier l'exportation aboutit à une impasse. Quand les débouchés extérieurs tendent à se raréfier, c'est préparer les travailleurs à de nouveaux sacrifices. Contribuer de manière efficace à l'exportation cela passe d'abord pas la reconquête et le développement du marché national. Nos principaux concurrents le savent bien, et d'abord les Etats-Unis et le Japon qui sont des super-champions du protectionnisme. Donner la priorité aux exportations vers les U.S.A. dans l'espoir de conquérir quelques miettes du marché américain, c'est se placer en position de dépendance devant un impérialisme de plus en plus agressif, et empêcher la France de se moderniser. (*Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Je sais bien que vous soutenez le dollar et M. Reagan sur la même lancée. (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Francis Geng. Et vous, vous soutenez le rouble !

M. Charles Fèvre. Et vous démolissez le franc !

M. Parfait Jans. Vous êtes le parti américain ! (*Mouvements divers.*)

M. André Lajoinie. J'ai même entendu tout à l'heure certains orateurs glorifier l'économie américaine et la dictature du dollar. J'en prends acte. (*Nouveaux rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

La renaissance de l'appareil productif industriel et agricole ne se fera pas au détriment de ses travailleurs. Il faut suivre une voie différente en associant l'effort de croissance de la valeur ajoutée et la création d'emplois qualifiés.

La France doit utiliser les ressources dont elle dispose en alliant le recours aux technologies nouvelles et le rôle moteur du secteur public. De son côté la démocratisation du crédit reste à faire. Les banques devraient être conduites à financer des opérations économiquement efficaces et non se montrer soucieuses d'accumulation financière. C'est le sens des propositions que nous avons formulées pour l'industrie automobile française, pour Creusot-Loire. Il faut investir prioritairement en France en changeant les critères de rentabilité et d'efficacité sociales, assurer la progression de nos échanges extérieurs en les rééquilibrant et en les diversifiant.

Si, en trois ans, des efforts valables ont été engagés en matière de formation et de contrats emploi-production, à l'évidence ils ne peuvent suffire pour combattre le chômage, ce qui implique d'abord une nouvelle croissance, une réduction significative de la durée de travail. Il faut aller vers la semaine de trente-cinq heures tout en consacrant 10 p. 100 du temps de travail en formation et participation à la gestion. Cela permettrait de créer des emplois et de préparer l'avenir des jeunes.

M. Edmond Alphandéry. Ce n'est pas sérieux ! Plus personne n'y croit, même à gauche !

M. André Lajoinie. Je comprends que vous aimez la classe ouvrière mais la classe ouvrière saignante, celle des accidents du travail, celle de la surexploitation. Voilà ce que vous êtes ! (*Applaudissements sur les bancs des communistes. — Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Claude Gaudin. La classe ouvrière vote pour nous, plus pour vous !

M. Parfait Jans. C'est sans doute pour elle que vous avez institué l'avoir fiscal !

M. Edmond Alphandéry. Nos électeurs sont d'abord des ouvriers et des agriculteurs !

M. André Lajoinie. Ne vendez pas la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

La croissance de la productivité ne doit pas être recherchée par l'élimination mais par le développement des capacités des travailleurs à maîtriser l'informatique et l'automatisation. La formation doit déboucher sur l'emploi. Cela est aujourd'hui une dimension inséparable du droit à un travail plus qualifié et plus efficace, notamment pour réduire les malfaçons que multiplie l'organisation actuelle du travail.

La reconquête du marché national suppose que ne soit pas opposée la relance de l'investissement à celle de la consommation. Le pouvoir d'achat doit être préservé par tous les salariés et les exploitants agricoles familiaux ; il doit progresser pour les petits et moyens salaires et traitements des fonctionnaires. C'est à la fois une exigence sociale et une nécessité pour stimuler notre économie. Une nouvelle baisse du pouvoir d'achat ne pourrait avoir que de graves conséquences sur l'acti-

vité économique à travers un engrenage bien connu qui conduirait, en 1985, à des rentrées fiscales inférieures aux prévisions et donc à des annulations de crédits en cours d'année et à de nouvelles augmentations des impôts indirects.

Les députés communistes se sont prononcés clairement pour un budget 1985 qui impulse la modernisation de notre économie, appuyée sur la réduction du chômage et l'amélioration du pouvoir d'achat et non pour laisser le champ libre au prétendu libéralisme capitaliste qui n'est qu'une version française de la « loi de la jungle » reaganienne.

Cela suppose, comme les communistes l'avaient exprimé le 19 juillet au Premier ministre, le développement de l'investissement public, la création d'emplois. Il faut faire progresser la justice fiscale et associer aux choix budgétaires l'intervention démocratique des travailleurs dans les entreprises.

Le projet de budget ne va pas dans ce sens. C'est un budget à courte vue, marqué par la réduction du nombre des fonctionnaires et des emplois dans les services publics — c'est ce que vous demandez, messieurs de la droite, depuis longtemps, tout en réclamant des gardiens de la paix et des postes d'enseignants, ce qui est totalement contradictoire — et par un allègement de la fiscalité des plus fortunés, financé par l'aggravation de la fiscalité indirecte.

Si nous prétendions que ce budget n'est pas un mauvais budget, ce serait tromper les travailleurs et nous tromper nous-mêmes. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Vos applaudissements ne me dérangent pas car nous ne sommes en phase sur rien à propos de ce projet de budget ! C'est une petite manœuvre que je méprise. (*Applaudissements sur les bancs des communistes. — Rires et exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Pourtant ils vous encouragent !

M. André Lajoinie. La suppression de près de 20 000 emplois, sans compter les emplois induits qu'une augmentation des dépenses aurait permis de créer, est extrêmement préoccupante. Cela va se traduire par des services de qualité inférieure, comme aux P.T.T. où l'Etat va opérer une ponction de 20 milliards de francs. Des emplois supprimés, ce sont des débouchés en moins pour les jeunes et aussi du pouvoir d'achat en moins pour relancer l'économie. La France avait commencé à sortir en 1981 de ce processus ; elle s'y retrouve malheureusement engagée.

Les dépenses budgétaires augmentent moins que le produit intérieur brut. Les dépenses de fonctionnement, qualifiées abusivement de train de vie de l'Etat, supportent l'essentiel de la compression.

Seuls quelques budgets, correspondant à des priorités maintes fois soulignées par le groupe communiste, reçoivent des dotations supérieures à la moyenne, mais insuffisantes.

Un budget efficace suppose une tout autre approche.

Les députés communistes sont favorables à toute avancée vers la justice fiscale se traduisant par la réduction effective de l'impôt payé par les contribuables modestes. Mais la réduction d'un point du taux des prélèvements obligatoires sur laquelle le Gouvernement met l'accent dans sa présentation est un objectif trompeur.

MM. Edmond Alphandéry et Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. André Lajoinie. Elle n'entraînera pas de réduction de la pression fiscale sur la grande majorité des contribuables, au contraire.

L'accroissement de la fiscalité locale, et notamment de l'injuste taxe d'habitation qui augmente fortement, risque fort de résulter de certains transferts de compétences qui augmentent les charges des collectivités locales, caricaturant ainsi les justes principes de la décentralisation.

En son état actuel, le dispositif fiscal constitue un leurre. La réduction d'impôt sur le revenu est fixée uniformément en pourcentage à 5 p. 100 et n'a pas de caractère progressif. Elle sera donc d'autant plus avantageuse que les contribuables seront plus fortunés. 93 p. 100 des contribuables se partageront 5 milliards de francs d'allègements et 7 p. 100 se partageront également 5 milliards. Comment qualifier de justice fiscale un mécanisme qui permet pour certains une réduction de 12,50 francs et pour d'autres de 500 000 francs ?

Cette mesure entraîne même une aggravation des inégalités, dès lors que son financement est assuré par l'augmentation des tarifs publics et de taxes qui frappent d'abord la consommation populaire. C'est ainsi que la fiscalité sur l'essence augmenterait encore de 40 centimes d'ici à avril 1985.

De plus, il y a sept millions de foyers fiscaux qui ne payent pas d'impôt sur le revenu ni, pour la plupart, le 1 p. 100 pour la sécurité sociale, et qui sont totalement oubliés, alors que la pauvreté étend ses ravages en France. Ces personnes, qui paient des charges sociales non plafonnées, seront appelées à financer la réduction des prélèvements obligatoires par les impôts indirects et aussi par le recul des dépenses publiques liées à des besoins prioritaires comme l'éducation, la santé, le logement, qui sera plus durement vécu dans les milieux modestes.

L'impôt indirect est injuste, nous l'avons dit mille fois, parce qu'il frappe proportionnellement plus les familles populaires qui consacrent la quasi-totalité de leurs salaires et pensions à l'achat de biens de consommation sur lesquels ils paient des taxes et surtout la T.V.A., alors que les titulaires de hauts revenus peuvent en consacrer une part importante à effectuer des placements avantageux qui ont vu leur rendement net d'impôts augmenter considérablement. Il y a donc bien un transfert de charges inacceptable au détriment des plus défavorisés.

Les députés communistes proposent au contraire que la réduction bénéficie de manière significative aux bas revenus.

Nous demandons que la réduction d'impôt sur le revenu soit de 5 p. 100 avec un seuil de 500 francs et un plafond de 1 500 francs. Cet amendement permettrait une répartition plus équitable et maintiendrait au-dessus de 30 000 francs d'impôt une cotisation proportionnelle de solidarité.

Une réduction forfaitaire de 500 francs serait également accordée, à la charge de l'Etat, aux foyers qui payent la taxe d'habitation sans être assujettis à l'impôt sur le revenu.

Les députés communistes demandent que d'autres mesures de justice fiscale soient mises en œuvre dans le budget. L'engagement en avait d'ailleurs été pris. Ainsi, une déduction supplémentaire de l'impôt sur le revenu devrait être accordée pour les couples dont les deux conjoints travaillent.

Une fiscalité efficace pour l'emploi et la croissance doit s'attaquer aux gâchis des capitaux. Elle devrait s'appuyer notamment sur le doublement du rendement de l'impôt sur les grandes fortunes qui n'est payé aujourd'hui que par 105 000 contribuables et qui rapportera, en 1984, 700 millions de francs de moins que prévu.

A ce sujet, on ignore trop souvent, car il est caricaturé — j'ai même entendu M. Chirac proposer d'abroger « l'injuste » impôt sur les grandes fortunes — que cet impôt ne concerne que les grosses fortunes, au-dessus de 350 millions d'anciens francs, en excluant les biens professionnels et d'autres patrimoines. En doublant la taxe sur ces fortunes privées, on aboutirait par exemple à une taxe de 2 p. 100 seulement sur une fortune privée de un milliard d'anciens francs. Qui peut prétendre, messieurs de la droite — vous avez sans doute des difficultés à faire cette démonstration — que ces contribuables seraient ainsi mis sur la paille et ne pourraient pas contribuer à un peu plus de solidarité ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. Jean-Claude Gaudin. Dites-le à vos amis socialistes ! Faites payer Defferre !

M. André Lajoinie. Il en est de même quand nous proposons de supprimer l'impôt fiscal créé par les anciens gouvernements, comme s'y était d'ailleurs engagé le Président de la République. Cet avantage exorbitant aboutit à ce que 700 000 foyers fiscaux — les chiffres sont officiels — reçoivent de l'argent du percepteur au moment où les autres en versent, pour la simple raison qu'ils sont actionnaires dans des sociétés qui leur distribuent des dividendes.

Enfin, nous renouvelons notre proposition de reconversion de l'emprunt Giscard. Si M. Giscard était là, il pourrait peut-être le défendre, mais il a sans doute préféré esquiver le débat.

M. Jean-Claude Gaudin. Il vous répondra, monsieur Lajoinie, ne vous inquiétez pas !

M. André Lajoinie. J'en prends acte.

M. Parfait Jans. Et là, il ne sera pas couvert par l'article 68 de la Constitution !

M. Jean-Claude Gaudin. Pour une fois que cela a profité aux Français !

M. André Lajoinie. Nous renouvelons notre proposition de reconversion de l'emprunt Giscard en emprunt d'Etat ordinaire, pour mettre fin à ce scandale qui a trop duré. Je rappelle que depuis l'émission de cet emprunt en 1973, qui avait rapporté 8,5 milliards de francs au Trésor, les contribuables français ont

déjà payé 34 861 millions de francs actuels d'intérêts et que, si rien n'est changé, ils devront payer encore 27 525 millions d'ici à 1988.

Au total, en 1988, les contribuables auront payé 104 milliards de francs de remboursement en intérêts et capital pour une souscription initiale de 6,5 milliards. Heureux bénéficiaires que ces gens-là !

M. Dominique Frelaut. Alors, monsieur Gaudin, expliquez-vous !

M. Parfait Jans. Ça c'est de la bonne gestion !

M. Jean-Claude Gaudin. Cela a profité aux épargnants, et vous vous en plaignez ? Cela a profité aux plus défavorisés que vous prétendez défendre !

Mme Florence d'Harcourt. Et Doumeng ?

M. André Lajoinie. Votre cause est mauvaise, monsieur Gaudin, et vous auriez intérêt à vous taire !

Et, pendant ce temps, on chipote sur l'augmentation des salaires des fonctionnaires, les obligeant ainsi à se mobiliser pour défendre leur pouvoir d'achat, ou sur la proposition de la C. G. T. d'accorder aux chômeurs en fin de droits une modeste allocation de 40 francs par jour, afin de combattre la pauvreté qui trouve d'abord sa source dans le chômage.

Lorsque nous proposons la reconversion de cet emprunt, on nous rétorque qu'il ne faut pas revenir sur la parole de l'Etat. Mais alors pourquoi ce même Etat est-il revenu sur ses engagements s'agissant du niveau des préretraites, des contrats de solidarité ou de l'exonération de la taxe foncière pour les gens qui ont construit leur pavillon ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Y a-t-il deux poids et deux mesures ? C'est la question que nous nous posons.

Les sorties de capitaux devraient être taxées ainsi que les revenus liés à la spéculation sur stocks ou les placements financiers qu'il faudrait imposer à 50 p. 100 comme les bénéfices.

S'agissant des sorties de capitaux, pourquoi, monsieur le ministre, ne pas retenir la proposition du Premier ministre grec de taxer au plan européen les sorties d'argent, notamment vers les Etats-Unis, afin de combattre la dictature du dollar ? Une telle disposition serait à notre avis plus efficace et plus juste que celle qui consiste à exonérer les revenus des capitaux étrangers comme viennent de le faire la France et la République fédérale allemande.

Une des mesures fiscales sur laquelle le Gouvernement a mis l'accent est la réduction uniforme de 10 milliards de francs de la taxe professionnelle. Elle constitue un nouveau cadeau important pour le patronat, alors même que celui-ci, comme nous avons pu le constater pour le chômage, se dégage de plus en plus de ses responsabilités sociales sur la collectivité. Comment ne serait-on pas sceptique sur l'efficacité de la mesure quand on sait que deux réductions analogues ont déjà précédé celle-ci sans aucun résultat tangible sur l'emploi ? Nous proposons que cette réduction soit conditionnée à la création d'emplois, à des investissements ou à la reconquête du marché national, dans la perspective qui est la nôtre d'une réforme de la taxe professionnelle et de l'impôt sur les sociétés en une fiscalité moderne pénalisant les gaspillages et les spéculations, et encourageant au contraire l'investissement créateur d'emplois et de productions utiles.

L'absence d'une fiscalité moderne favorisant les investissements créateurs d'emplois pèse lourdement sur la loi de finances.

Quant au financement actuel du déficit, il conduit à alourdir la dette de l'Etat en faisant profiter les rentiers de la réduction de l'inflation, alors que les travailleurs sont pénalisés par la baisse de leur pouvoir d'achat. En 1984, les intérêts de la dette s'élevèrent à 80 milliards de francs. Cette situation ne peut plus durer. C'est pourquoi nous proposons, entre autres, la reconversion de l'emprunt Giscard en un emprunt obligatoire et la mise en place d'une nouvelle politique des taux d'intérêt.

De son côté, le système bancaire devrait assurer une part plus importante du financement du déficit, avec un taux d'intérêt réduit.

Nous souhaitons rendre le budget plus juste, plus efficace. Le budget devrait contribuer à répondre mieux aux besoins prioritaires.

Nous avons combattu le projet de prélèvement de 3 milliards sur les collectivités locales qui aurait aggravé les difficultés des populations locales...

M. Jean-Claude Gaudin. Nous aussi !

M. André Lajoinie. ... et nous espérons que le Gouvernement acceptera l'amendement de la commission en prenant comme compensation les mesures fiscales que nous proposons.

L'éducation nationale doit recevoir les moyens permettant de rattraper les retards et d'assurer la transformation de l'école publique pour donner à tous les jeunes sans exception une formation moderne débouchant sur un métier d'avenir.

M. Jean-Claude Gaudin. Et l'école libre ?

M. André Lajoinie. Le budget doit être axé sur le développement de l'emploi dans des productions compétitives. Une politique de modernisation pour l'emploi pose la question cruciale du financement et de la lutte contre les gaspillages. Le projet de budget ne va pas dans ce sens. Ce n'est pas en réduisant les dépenses budgétaires que l'on assurera leur maîtrise. Les dépenses publiques devraient être fortement accrues pour l'industrie des biens de production, la machine-outil, les transports, les charbonnages.

Les aides aux entreprises continuent à être distribuées à l'aveuglette, sans déboucher sur une quelconque relance, alors que l'Etat prend toujours plus en charge les coûts sociaux du chômage et de la casse industrielle.

En fait, plus le patronat reçoit sans contrepartie, plus il se montre exigeant. Les crédits sont distribués sans critères d'efficacité au niveau de l'emploi et de la formation. Ils ne sont ni contrôlés ni gagés sur des créations de richesses en France.

Il ne s'agit évidemment pas de supprimer les aides publiques, mais de les rendre plus efficaces.

D'abord, une autre gestion du secteur nationalisé est nécessaire. Les entreprises publiques, qui ont été les principales à investir, doivent recevoir les dotations pour financer en France une part importante de leurs investissements.

Et je m'élève contre ceux qui critiquent les entreprises nationalisées. Car, depuis 1973, monsieur Gaudin, sans les entreprises nationalisées, il n'y aurait pas eu d'investissement en France, et l'économie connaîtrait une grave récession. *(Applaudissements sur les bancs communistes. — Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)*

Ensuite, le contrôle des aides, avec les travailleurs et les élus, devrait être assuré à travers des fonds régionaux décentralisés. Leur action devrait elle-même coordonnée sur le plan national par un fonds national des initiatives économiques.

Il importe de développer partout l'initiative des intéressés, dans tous les problèmes auxquels ils sont confrontés, afin d'obtenir une efficacité sociale supérieure. C'est le sens des initiatives que les communistes développent pour l'industrie automobile, où les salariés mènent l'action pour la défense de l'outil de travail et où, comme chez Renault, ils viennent d'obtenir un début de satisfaction de justes revendications et des engagements de la direction concernant leur demande que la modernisation nécessaire ne se traduise pas par des licenciements.

Cette démarche démocratique, c'est exactement le contraire de l'étatisme. Etre étatiste, c'est refuser ou marginaliser la participation des travailleurs, placer les intéressés devant des décisions arrêtées dans le secret par le patronat et quelques responsables ministériels.

La démarche des communistes est fondamentalement différente : toutes les décisions importantes concernant la vie de l'entreprise, l'emploi des fonds ou les choix de productions, la formation des coûts et des prix, doivent être prises en y associant les salariés et les instances représentatives.

Un effort significatif doit également être engagé pour le développement de notre agriculture. Le revenu des exploitants doit être garanti, notamment après les conséquences des décisions communautaires sur les productions de viande, de lait et de vin. Nous demandons qu'avant la fin de l'année le droit à la retraite à soixante ans soit reconnu aux agriculteurs et que des mesures spécifiques permettent d'encourager les jeunes à s'installer.

Moderniser pour l'emploi, améliorer le pouvoir d'achat, réduire les gâchis du capital et démocratiser, telles sont les principales orientations que les députés communistes développeront dans la discussion budgétaire et sous forme d'amendements.

Nous ne renonçons pas aux espérances qui ont permis le changement de 1981. On ne trouvera chez nous ni le fatalisme qui conduit à baisser les bras au lieu de lutter contre la crise, ni la surenchère. Notre attitude est celle de la fidélité aux engagements pris. En défendant des propositions constructives et responsables, les députés communistes ont à cœur de contribuer à créer un nouveau rassemblement populaire majoritaire associant toutes les victimes de la crise à ceux qui ont assuré la victoire de la gauche en 1981 et qui ont cru qu'une politique nouvelle allait s'imposer.

M. Jean-Claude Gaudin. C'est le passé !

M. André Lajoinie. Notre démarche, c'est de rassembler l'immense majorité de notre peuple dans la diversité de leurs activités professionnelles, de leurs responsabilités, la pluralité de leurs convictions, sur tous les terrains où la crise déploie ses méfaits, pour obtenir des améliorations, même limitées à ces niveaux, et, généralement, dans les choix gouvernementaux.

Déjà, dans l'action, des convergences apparaissent, des solidarités nouvelles se créent comme au Creusot pour défendre cette industrie nationale de premier plan menacée par quelques magnats de la finance dont la seule patrie est leur coffre-fort.

Dans quelques jours, le 28 octobre, à l'appel de personnalités d'opinions diverses, un grand rassemblement se tiendra à Paris sur ce mot d'ordre simple et clair : arrêtons l'escalade des armements, commençons à les réduire des deux côtés et utilisons ces immenses dépenses pour les œuvres de vie, pour lutter contre la faim dans le monde.

M. Emmanuel Hamel. Allez le dire aux Russes !

M. André Lajoinie. Vous êtes en désaccord avec ce mot d'ordre ?

M. Emmanuel Hamel. Oui !

M. André Lajoinie. Alors vous êtes un belliciste !

M. Emmanuel Hamel. Je suis pour l'équilibre et vous êtes pour l'asservissement !

M. André Lajoinie. Si vous êtes en désaccord avec ce mot d'ordre : réduire des deux côtés les armements et consacrer ces crédits à la lutte contre la faim, vous êtes un belliciste !

M. Emmanuel Hamel. Contre la faim, les Russes font moins que les autres, et vous le savez très bien !

M. Gilbert Gantier. Et l'Afghanistan ?

M. André Lajoinie. Cela suffit !

Les spéculations politiciennes des divers leaders de la droite sur les suites d'une victoire de leur part en 1986 qu'ils considéraient, dans leur arrogance prétention, comme acquise, ne doivent pas nous impressionner. Nous ne voulons pas mêler nos voix à ce concert qui est rejeté par les gens de bon sens de ce pays dont le souci est de voir trouver des solutions à la crise et non pas d'imaginer quelque combinaison politicienne que ce soit.

Nous considérons que l'on peut empêcher le retour de la droite au pouvoir.

M. Jean-Claude Gaudin. Vous aurez du mal !

M. André Lajoinie. Mais, pour y parvenir, il faut avoir le courage de changer de cap, d'impulser sans retard la lutte contre la crise en faisant confiance, non en paroles mais dans la vie, à ceux qui créent les richesses nationales, c'est-à-dire aux travailleurs.

Les députés communistes veulent infléchir la politique du Gouvernement dans le bon sens. Tout au long du débat budgétaire, ils feront tout ce qui dépend d'eux pour que la loi de finances réponde à l'intérêt des travailleurs et du pays.

Notre vote final sera conditionné par la prise en compte ou non de nos propositions.

Il serait souhaitable que le Gouvernement soit plus réceptif aux amendements venant du Parlement, car l'abaissement du rôle de celui-ci, accentué au cours de la dernière période, où d'importantes délibérations législatives de notre assemblée ont été remises en cause par le pouvoir exécutif, est dangereux pour la démocratie.

Dans un climat social où cohabitent l'espoir déçu et les premières aspirations à mettre la main à la pâte pour changer réellement, les propositions des communistes n'ont d'autre objectif que d'être un appel au dialogue et au rassemblement populaires, pour des solutions concrètes aux problèmes des gens et du pays, ainsi qu'un message d'espérance et de lutte pour une société meilleure. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Stirn.

M. Olivier Stirn. L'examen objectif d'un projet de loi de finances ne peut se démarquer du contexte politique, économique et social dans lequel il s'inscrit.

Il est un fait que l'environnement qui entoure l'étude de ce budget a profondément changé depuis 1981. Nous sommes aujourd'hui arrivés à peu près à la moitié du septennat et le tournant économique et social qui s'amorçait déjà au milieu de l'année 1982 se confirme largement aujourd'hui.

Nous étions partis d'un système socialiste et communiste, unique en Europe occidentale, qui affichait un certain nombre d'objectifs et d'orientations essentiellement fondés sur l'affrontement des classes.

Aujourd'hui, le contexte économique et social est profondément différent. On parle de reconnaître l'économie de marché. On justifie le profit. On s'efforce de rétablir les équilibres, notamment, celui de la sécurité sociale.

Ce changement gêne d'ailleurs les communistes, qui, tirant les conséquences de celui-ci, ont dû quitter le Gouvernement, et même la majorité — on vient de s'en apercevoir en écoutant M. Lajoinie.

Le budget lui-même traduit ces nouvelles orientations. Il est un fait qu'il met l'accent sur la diminution des prélèvements obligatoires et sur la réduction — quel changement! — du nombre des fonctionnaires.

L'opposition — pour l'instant, en tout cas — ne semble pas tenir compte de ce changement de ton, de climat et d'orientation. Les critiques qu'elle porte sont exactement les mêmes, presque mot pour mot, que celles qu'elle adressait au Gouvernement en 1981.

Fidèle à ma volonté d'indépendance, je m'efforce de juger les faits.

J'observe que ce budget traduit une diminution du poids de l'Etat et une volonté d'arriver au rétablissement des équilibres.

Il est cependant, monsieur le ministre, un domaine où, en dépit des progrès réalisés, il faudrait aller plus loin : c'est l'emploi. Il importe d'améliorer la situation, en tout cas d'éviter qu'elle ne se dégrade encore davantage. A cet effet, il faut aider les entreprises et les encourager. Des mesures ont été prises ; d'autres doivent l'être.

J'ai déposé deux amendements à cet effet. Le premier intéresse l'impôt sur les sociétés. A l'heure actuelle, cet impôt n'est pas perçu pendant les trois premières années d'existence des sociétés. L'exonération est alors de 100 p. 100. Elle tombe à 50 p. 100 pour les deux années qui suivent, et encore, de façon facultative. Je propose que, pour la quatrième année, l'exonération soit portée à 75 p. 100, ce qui traduirait de façon manifeste le désir d'encourager les entreprises nouvelles.

Dans le même esprit, je propose que les formalités relatives à la création des entreprises soient réduites, que les délais de un à trois mois soient supprimés, ainsi qu'un certain nombre de contraintes inutiles et de frais inopérants.

Accepter ces deux amendements, monsieur le ministre, traduirait sans aucun doute, sur le plan politique, une réelle volonté de dialogue et d'ouverture. Cela marquerait aussi, sur le plan économique, le souci de redresser l'économie et de mettre fin à la dégradation de l'emploi.

Si ces deux amendements étaient adoptés, je voterais le projet de loi de finances.

C'est un acte significatif, et je le conçois comme tel, puisque le budget est sans aucun doute le texte essentiel que, chaque année, les parlementaires doivent apprécier. Je le ferais à la fois par souci d'honnêteté intellectuelle et politique, pour saluer les changements d'orientation qui sont décidés avec réalisme. Et je le ferais aussi pour parvenir, dans la conjoncture actuelle, au nécessaire rassemblement des Français.

M. Christian Pierret, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, et **M. Jean-Pierre Balligand**. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Derosier.

M. Bernard Derosier. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame la secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, le budget de 1985 sera marqué par un acte politique important, sans précédent : je veux parler, après d'autres orateurs, de la baisse des prélèvements obligatoires.

C'était un engagement du président de la République. C'était un objectif de la majorité de 1981. Cet engagement sera respecté. Cet objectif sera atteint. Il se traduira concrètement pour nos concitoyens.

Bien sûr, la droite critique, elle qui n'a jamais été capable d'en faire autant, elle qui n'a jamais été capable de respecter un engagement. Elle envoie ses meilleurs économistes faire de brillantes démonstrations qui n'ont d'autres raisons d'être que de faire oublier ses débees et l'incapacité qui fut la sienne à mener une politique industrielle, économique, sociale et culturelle qui fasse de notre pays un grand pays.

Mes observations porteront sur deux points : d'une part, le 1 p. 100 social ; d'autre part, les finances des collectivités territoriales.

La suppression du 1 p. 100 social dans le projet qui nous est proposé est-elle une bonne ou une mauvaise chose ? Depuis hier après-midi, un certain nombre d'orateurs se sont exprimés à ce sujet. J'aurais tendance à dire que, conjoncturellement, c'est une bonne chose, dans la mesure où cette proposition, qui sera demain une décision de l'Assemblée nationale, participe à la baisse des prélèvements obligatoires.

Par ailleurs, c'était une mesure annoncée comme devant être transitoire. Il est donc normal qu'à un certain moment elle soit supprimée. Il y a là, une fois de plus, respect des engagements de la gauche. C'était enfin une mesure qui avait été décidée en son temps parce qu'elle était indispensable pour combler le déficit légué par vos prédécesseurs, monsieur le ministre, en matière de gestion de la sécurité sociale. Aujourd'hui, l'équilibre de cet important dispositif est rétabli, grâce à la politique que vous avez menée et que nous avons soutenue.

Cela dit, le problème de l'assiette du financement de la sécurité sociale demeure. C'est un débat de techniciens, certes, mais c'est aussi un problème politique puisque la réforme de l'assiette du financement se justifie à la fois pour des raisons de justice sociale, mais aussi pour des raisons d'efficacité économique.

Des réformes ont été étudiées. Elles ne sont pas exclusives l'une de l'autre, qu'il s'agisse de l'aménagement des cotisations actuelles sur les revenus professionnels, du recours à la fiscalité, de la modulation des cotisations en fonction de la valeur ajoutée ou de l'institution d'un prélèvement proportionnel sur l'ensemble des revenus.

Concernant l'aménagement des cotisations actuelles sur les revenus professionnels, il s'effectuerait, d'une part, par une augmentation éventuelle des taux de cotisations et, d'autre part, par un déplafonnement partiel et progressif. Les inconvénients me semblent supérieurs aux avantages.

Concernant le recours à la fiscalité de l'Etat, la modulation des cotisations en fonction de la valeur ajoutée comporte des avantages non négligeables. Elle s'effectue à partir d'un élargissement de l'assiette des cotisations sociales à la valeur ajoutée visant à répartir les charges sociales des entreprises sur l'ensemble des éléments qui concourent à la richesse créée, de façon à alléger les charges assises sur les salaires.

Cette solution mérite, à mon avis, d'être étudiée de près.

Nous devons réfléchir à plusieurs pistes.

D'abord le déplafonnement des cotisations de sécurité sociale, dont on connaît les effets néfastes du plafond au niveau des entreprises. Il favorise les entreprises réductrices d'emploi au détriment des entreprises de main-d'œuvre. Il favorise le recours aux heures supplémentaires au détriment de la création d'emplois. Il favorise l'écart des salaires dès lors que l'augmentation des bas salaires est plus onéreuse que celle des salaires au-dessus du plafond.

Il convient d'intégrer dans l'assiette des cotisations tous les éléments du revenu professionnel, comme notamment les primes pour les fonctionnaires, le revenu fiscal, déclaré ou non, le revenu imposable, qui subit un abattement de 28 p. 100 pour les travailleurs indépendants, et ce afin que les cotisations soient réellement assises sur les facultés contributives de chacun. Les ilots d'inégalités sont pour la plupart connus et les autres faciles à débusquer.

Gardons toujours à l'esprit qu'on ne peut demander aux assurés sociaux un effort contributif à hauteur de leur possibilité qu'à condition qu'on puisse, en contrepartie, leur assurer une meilleure garantie des prestations de santé et de vieillesse.

J'en viens à la réduction par l'Etat de 2 p. 100 du montant des avances aux collectivités sur le produit des impôts qu'il perçoit pour leur compte.

Vous avez, monsieur le ministre, répondu par avance à une partie de nos préoccupations. Je dis bien à une partie seulement, car, si vous avez entendu les observations, la dénonciation, par les élus locaux en particulier, de cette proposition, il n'empêche que ceux-ci ne sauraient accepter — et notre groupe ne saurait lui non plus l'accepter — que des économies soient réalisées, sur le compte des établissements scolaires par exemple, comme certaines rumeurs le prétendent. Car, s'il s'agit de diminuer la dotation prévue au cas où la décentralisation serait intervenue au 1^{er} janvier 1985, il n'empêche que les dépenses qui devaient être ainsi effectuées par les collectivités locales doivent être par l'Etat, et il ne serait pas de bonne politique de supprimer cette dotation.

Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation déclarait à propos de cette réduction par l'Etat des avances aux collectivités : « Ce prélèvement s'inscrit dans une perspective de clarification des relations entre l'Etat et les collectivités locales. »

Que faut-il entendre par clarification ? Ou bien il s'agit de la vérité des coûts — le coût du service que l'Etat rend aux collectivités publiques en collectant pour leur compte les impôts locaux. C'est une explication technique. Ou bien il s'agit de redéfinir les obligations respectives de l'Etat et des collectivités locales dans le cadre de la baisse d'un point des prélèvements obligatoires. Le prélèvement de 2 p. 100 correspondrait alors à une contribution normale des collectivités locales à l'effort entrepris par l'Etat. Dans ces conditions, le solde du compte d'avances ne peut être que négatif pour l'Etat.

Mais il convient de souligner que l'Etat se fait déjà en quelque sorte « rembourser » par les contribuables les frais qu'il engage pour la collecte de leur impôt.

En effet, au terme de l'article 1641 du code général des impôts, en contrepartie des frais de dégrèvement et de non-valeurs qu'il prend à sa charge, l'Etat perçoit déjà 3,60 p. 100 du montant des impôts qu'il collecte pour le compte des collectivités locales.

Le droit de percevoir des impôts a toujours été un droit régalien que réserve la Constitution à l'Etat. Si les choses devaient changer, c'est-à-dire si la faculté était donnée par la loi aux collectivités de faire lever l'impôt par leurs propres services, elles en assumeraient la charge. L'argument avancé par l'Etat selon lequel la non-rémunération des comptes au Trésor des collectivités locales était la contrepartie des frais de perception d'impôt supportés par l'Etat tomberait alors de fait si cette disposition du projet de loi de finances venait à être adoptée.

Dans un autre domaine et d'un point de vue plus général, le projet de loi de finances qui nous est soumis marque une nouvelle étape dans le traitement de la question de la taxe professionnelle, en mettant une fraction de cet impôt dû par les entreprises aux collectivités territoriales à la charge du budget de l'Etat. Cette mesure se justifie du point de vue des entreprises et de la clarification de leurs relations financières avec les pouvoirs publics.

C'est vrai que, en la matière, une trop grande complexité est condamnable, tout comme un trop grand volume de prélèvements et de subventions. Il n'est pas nécessaire de prendre au titre de l'impôt, si c'est pour redonner aux mêmes. Cette mesure a par ailleurs le mérite de laisser aux collectivités territoriales, dans le cadre d'une législation très serrée qui interdit toute fantaisie, la responsabilité de fixer le taux des impôts locaux. Laisser cette responsabilité aux élus des communes, des départements et des régions est, en effet, une nécessité. C'est pourquoi je pense que le Gouvernement, dans ses projets, et le législateur, dans ses délibérations, doivent demeurer attentifs à la place de la fiscalité locale dans les ressources des collectivités territoriales. Nous aurions manqué ce grand dessein qu'est la décentralisation si, au terme du processus, pour autant de motifs par ailleurs légitimes, les collectivités territoriales ne devaient avoir pour ressources que des dotations globales et être ainsi privées de marges de manœuvre et finalement de responsabilités vis-à-vis des citoyens. Car c'est alors qu'il serait commode de reporter toute la responsabilité sur l'Etat, accusé de ne pas donner aux élus locaux les moyens nécessaires à l'exercice de leurs compétences.

Le souci de maintenir les dépenses publiques me conduit à la même conclusion : la hausse des prélèvements fiscaux par les collectivités locales résulte, pour une part importante, de la confusion des responsabilités qui marquait la centralisation, car, alors, on pourrait toujours renvoyer la responsabilité sur l'Etat. Au contraire, dès lors que la liaison directe est faite entre la dépense et l'impôt qui finance cette dépense, il est incontestable que l'ajustement des dépenses aux seules ressources disponibles se fait dans les meilleures conditions.

J'aurais voulu développer davantage, monsieur le ministre, la relation quelque peu contraignante qui tendrait à exister, si elle était maintenue, entre l'Etat et les collectivités territoriales s'il n'y avait pas poursuite de la politique de décentralisation engagée depuis trois ans, y compris en matière de fiscalité.

Certes, tout cela constitue des matières difficiles. Elles supposent mesure, détermination et large accord entre ceux qui ont à les proposer, qu'il s'agisse du Gouvernement, de la majorité ou du Parlement en général mais aussi de ceux qui auront à les mettre en œuvre, c'est-à-dire les élus locaux. C'est dire que personne n'est propriétaire de ce dossier et qu'il doit être, par delà les polémiques de circonstance, l'œuvre commune. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La discussion générale est close.

Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant, sur les articles de la première partie, peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1985, n° 2347 (rapport n° 2365 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.